

# Chapitre 6

## Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

### Services d'alphabétisation pour adultes

## Contenu

Principaux points .....	196
Renseignements généraux .....	201
Objectifs, observations et conclusions .....	222
Annexe 1 - Détails sur les documents stratégiques .....	227
Annexe 2 - Détails sur le groupe consultatif du ministre .....	239
Annexe 3 - Détails sur la consultation des intervenants .....	246
Annexe 4 - Détails sur les ententes de subvention .....	248
Annexe 5 - Détails sur <i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i> .....	251
Annexe 6 - Détails sur la documentation et la surveillance du PCAA .....	257
Annexe 7 - Détails sur la mesure des résultats .....	262
Annexe 8 - Détails sur la présentation de l'information sur le rendement .....	266
Annexe 9 - Recommandations et réponses du ministère .....	270

# Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

## Services d'alphabétisation pour adultes

### Aperçu

#### Introduction

Le présent chapitre a pour objet d'informer l'Assemblée législative sur le travail que nous avons effectué concernant les Services d'alphabétisation pour adultes. Tout d'abord, nous fournissons de l'information au sujet des niveaux de littératie des adultes, y compris les résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes et le soutien accordé par le gouvernement provincial à l'alphabétisation des adultes. Ensuite, nous présentons nos objectifs, nos observations et nos conclusions. Les annexes contiennent des renseignements plus détaillés au sujet de nos observations. La dernière annexe contient les recommandations que nous avons adressées au ministère, ainsi que la réponse du ministère à chaque recommandation.

#### Contenu

Le chapitre contient les sections suivantes :

Section	Page
Principaux points	196
Renseignements généraux	201
Objectifs, observations et conclusions	222
Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques	227
Annexe 2 – Détails sur le groupe consultatif du ministre	239
Annexe 3 – Détails sur la consultation des intervenants	246
Annexe 4 – Détails sur les ententes de subvention	248
Annexe 5 – Détails sur <i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i>	251
Annexe 6 – Détails sur la documentation et la surveillance du PCAA	257
Annexe 7 – Détails sur la mesure des résultats	262
Annexe 8 – Détails sur la présentation de l'information sur le rendement	266
Annexe 9 – Recommandations et réponses du ministère	270

## Principaux points

---

### Dans cette section

Cette section résume les principaux points du chapitre. La section traite des sujets suivants :

- Ce que nous avons examiné
  - Pourquoi c'est important
  - Ce que nous avons trouvé
  - Questions encore sans réponse
- 

### Ce que nous avons examiné

Les Services d'alphabétisation pour adultes appuient « des projets d'alphabétisation pour les adultes en travaillant avec les secteurs privés et bénévoles pour fournir des services d'alphabétisation ». <sup>1</sup> Les services, dont le budget annuel se chiffre à quelque 4,1 millions de dollars<sup>2</sup>, forment une direction au sein du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (le ministère).

Nous avons examiné l'orientation stratégique et les mécanismes de contrôle du ministère ainsi que la mesure du rendement et les rapports relatifs au soutien de l'alphabétisation des adultes. Nous avons réalisé notre travail durant l'année 2007 et fait rapport de nos constatations au ministère au début de 2008.

---

### Pourquoi c'est important

*Les compétences en matière de littératie et de numératie ainsi que la résolution de problèmes sont des fonctions essentielles de la vie moderne. Pour les gens, ces fonctions constituent la clé pour réaliser leur plein potentiel économique et social, et la fondation sur laquelle ils acquièrent des connaissances et des compétences supplémentaires au cours de leur vie adulte. Ces fonctions sont étroitement liées aux résultats individuels et permettent aux gens de participer à leur communauté, de prendre des décisions éclairées en tant que consommateurs et d'établir des réseaux sociaux.*<sup>3</sup>

L'importance de la littératie est bien résumée dans les commentaires relatifs aux résultats obtenus par le Canada dans une enquête internationale (**boîte 1**) et dans des déclarations émanant de la province (**boîte 2**).

---

*Suite à la page suivante*

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Budget principal 2007-2008*, mars 2007, page 160.

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> Statistique Canada, *Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, catalogue n° 89-617-XIF, ISBN 0-662-42116-7, novembre 2005, page 11.

## Principaux points, suite

---

<b>1</b>	<b>Résultats d'une enquête internationale menée en 2003 – quelques faits saillants relatifs aux résultats du Canada</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le niveau de performance des Canadiens de 16 à 65 ans en littératie, en numératie et en résolution de problèmes est nettement lié à leurs résultats sur le marché du travail. Les résultats moyens à l'EIACA des gens occupés sont supérieurs à ceux des chômeurs ou des inactifs.</li><li>• Les répondants qui déclarent un état de santé médiocre ont à cette échelle des résultats inférieurs à ceux qui se disent de santé passable, bonne ou excellente. Il faudra examiner plus avant la nature de ce rapport, mais les données montrent clairement une interaction de la santé et de la littératie.</li><li>• À degré élevé de maîtrise des textes suivis, degré élevé de participation à diverses activités collectives. La littératie pourrait être un grand facteur d'édification d'une collectivité où règne l'engagement social et, à son tour, la collectivité serait plus susceptible de créer un terrain fertile pour le soutien et le développement de la littératie.</li></ul>
	Source : Statistique Canada, <i>Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes</i> , catalogue n° 89-617-XIF, ISBN 0-662-42116-7, novembre 2005, pages 9-10.

*Suite à la page suivante*

## Principaux points, suite

### 2 L'importance de l'alphabétisation et de la littératie

#### **Pourquoi s'en préoccuper?**

*Il importe de relever le niveau d'instruction des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, pour deux raisons. La première est économique. La technologie d'aujourd'hui nous montre que les travailleurs et travailleuses doivent avoir de bonnes habiletés en lecture et écriture. La technologie de demain sera encore plus exigeante. D'ici la fin de la décennie, le monde sera encore plus complexe et les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises auront encore plus besoin de savoir lire et écrire pour soutenir la concurrence dans une économie de plus en plus mondiale.*

*La deuxième raison est de nature sociale. Partout, il y a de l'information écrite : au travail, à la maison, au supermarché, dans la rue, sur les autoroutes. Une bonne partie de cette information porte sur les règles et les conditions à observer pour vivre dans la société. Quiconque ne peut décoder cette information est clairement défavorisé. D'autres aptitudes à la vie quotidienne peuvent être acquises en parallèle avec des compétences en littératie, par exemple la capacité de voter, de réussir une entrevue d'emploi ou d'effectuer des transactions. L'acquisition de telles compétences est indispensable à la participation à la société. L'acquisition de telles compétences assureront donc une qualité de vie respectable.*

#### **Proclamation de la Journée provinciale de l'alphabétisation**

- *attendu que l'alphabétisation est un droit fondamental de tous les gens du Nouveau-Brunswick, qui leur permet de participer aux aspects culturel, démocratique, économique et social de notre province et d'en profiter;*
- *attendu que l'alphabétisation est une partie fondamentale de chaque aspect de notre vie, y compris nos domiciles, nos écoles, les milieux de travail et les collectivités;*
- *attendu que la société dans son ensemble doit s'assurer que les habiletés en alphabétisation sont améliorées et maintenues;*
- *et, attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à mettre en œuvre un processus d'apprentissage continu, en plus de promouvoir et d'appuyer l'alphabétisation de façon à permettre à tout le monde de jouir des avantages qu'elle procure;*
- *par conséquent, je déclare, le mercredi 19 avril de l'an 2000, date inaugurale de la Journée de l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick, et cette journée sera dorénavant célébrée annuellement le troisième mercredi du mois d'avril.*

#### **Sources :**

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Le Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation - Un cadre d'action*, février 1991, page 2.
- *Proclamation de la Journée provinciale de l'alphabétisation* faite à l'Assemblée législative par le premier ministre Bernard Lord le 29 avril 2000.

*Suite à la page suivante*

## Principaux points, suite

---

### Ce que nous avons trouvé

#### *Orientation stratégique*

Le ministère a une orientation stratégique pour son soutien de l'alphabétisation des adultes.

- Il a des documents stratégiques pour l'orienter, un groupe consultatif du ministre et l'habitude de consulter les intervenants.
- La pertinence du document stratégique du ministère pour le soutien de l'alphabétisation des adultes est incertaine, puisqu'il s'agit d'un énoncé de politique du gouvernement précédent. Le ministère nous a dit que le nouveau gouvernement allait élaborer une nouvelle stratégie.

#### *Mécanismes de contrôle*

Le ministère n'a pas de mécanismes de contrôle appropriés pour son soutien à l'alphabétisation des adultes.

- Des ententes écrites avec les bénéficiaires de subventions sont nécessaires afin de veiller à ce que les fonds soient utilisés aux fins prévues.
- Tandis que le ministère a des documents utiles pour le Programme communautaire d'apprentissage pour adultes, des méthodes de surveillance et de rapport cohérentes sont nécessaires pour assurer la prestation uniforme de classes d'alphabétisation efficaces et faire en sorte que le bureau central reçoive de l'information pertinente.
- *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* ne remplit plus l'objectif pour lequel cet organisme a été établi, et son objet et sa fonction ne sont plus clairs. Il y a un manque de cohérence entre ses règlements administratifs et ses activités.

#### *Mesure des résultats*

Le ministère n'a pas de méthodes adéquates pour mesurer les résultats de son soutien de l'alphabétisation des adultes.

- Tandis que le ministère a pris des mesures en vue d'établir un processus de mesure des résultats, d'autres indicateurs du rendement sont nécessaires, de même que des cibles plus opportunes afin que les stratégies et les programmes puissent être modifiés au besoin.

---

*Suite à la page suivante*

## Principaux points, suite

---

### Ce que nous avons trouvé, suite

#### *Présentation de l'information sur le rendement*

Le ministère ne fait pas rapport de manière satisfaisante sur le rendement de son soutien de l'alphabétisation des adultes.

Comme le ministère n'a pas de méthodes adéquates pour mesurer les résultats de son soutien de l'alphabétisation des adultes, il n'est pas en mesure de présenter de manière satisfaisante les résultats et l'incidence de ce soutien dans son rapport annuel à l'Assemblée législative.

---

### Questions encore sans réponse

[Traduction.] *Comment est-il possible que, après plus de cinquante ans d'une éducation gratuite, universelle et obligatoire, le nombre d'adultes insuffisamment instruits soit si élevé dans les pays industrialisés?*<sup>4</sup>

Au Nouveau-Brunswick, nous avons un système d'éducation gratuit. Nous avons des lois qui obligent les enfants à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 18 ans. Nous avons un programme d'études établi par la province. Nous avons des enseignants qui doivent détenir des titres de compétence déterminés. Nous avons plusieurs écoles de métiers, collèges communautaires et universités.

Pourquoi avons-nous des gens qui ne possèdent pas un niveau de littératie approprié?

[Traduction.] *Qui sont ces adultes dont les compétences en littératie sont insuffisantes?*<sup>5</sup> Où vivent-ils? Où travaillent-ils? Que font-ils?

À notre avis, trouver les réponses à ces questions offre un début de solution à l'amélioration des compétences en littératie. Déterminer les raisons pour lesquelles nous avons des gens qui n'ont pas un niveau de littératie approprié serait utile pour l'élaboration d'une orientation stratégique appropriée, de mécanismes de contrôle appropriés et d'une méthode appropriée de mesure du rendement pour le soutien de l'alphabétisation des adultes offert par la province.

[Traduction.] *Les apprenants des programmes d'alphabétisation pour adultes représentent, au niveau le plus simple, l'échec des écoles, qui n'ont pas réussi à scolariser tous les enfants jusqu'à l'obtention du diplôme.*<sup>6</sup>

---

<sup>4</sup> Nayda Veeman, Angela Ward et Keith Walker, *Valuing Literacy - Rhetoric or Reality?*, 2006, page 37.

<sup>5</sup> Idem, page 41.

<sup>6</sup> Idem, page 27.

## Renseignements généraux

---

**Dans cette section**

Cette section vise à fournir des renseignements généraux au sujet de l'alphabétisation des adultes et à expliquer le soutien de l'alphabétisation des adultes par le gouvernement provincial. La section traite des sujets suivants :

- Que sont l'alphabétisation et la littératie?
- L'enquête internationale
- Événements importants
- Services d'alphabétisation pour adultes (rôle du gouvernement)
- Financement
- Programme communautaire d'apprentissage pour adultes (PCAA)
- Les partenaires du ministère

---

*Suite à la page suivante*



## Renseignements généraux – Que sont l'alphabétisation et la littératie?, suite

### Que sont l'alphabétisation et la littératie?

Notre recherche montre que le terme « alphabétisation » a évolué. Dans certains cas, l'alphabétisation peut désigner l'enseignement de l'écriture, de la lecture et du calcul, et dans d'autres, l'ensemble des connaissances en lecture, en écriture et en calcul permettant à une personne d'être fonctionnelle en société, qu'on désigne souvent par le terme « littératie ».<sup>7</sup> La **boîte 3** montre l'évolution du concept et de l'emploi des deux termes.

*La définition du ministère de l'alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick, fondée sur celle de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) de 1994, reconnaît, comme l'EIAA, que l'alphabétisation est un continuum de compétences que tous les adultes possèdent jusqu'à un certain degré. L'EIAA a défini l'alphabétisation des adultes comme « la capacité d'une personne de comprendre et d'utiliser des imprimés et des écrits nécessaires pour fonctionner dans la vie de tous les jours, à la maison, au travail et dans la collectivité, pour atteindre ses objectifs, parfaire ses connaissances et accroître son potentiel ».<sup>8</sup>*

*Suite à la page suivante*

<sup>7</sup> N.d.T. Dans les documents cités, le terme français « alphabétisation » peut désigner l'une ou l'autre des notions ou les deux, et il faut donc s'en remettre au contexte pour comprendre de quelle notion il s'agit. Depuis quelques années, le terme « littératie » est davantage la norme dans la documentation pour désigner les compétences acquises par opposition à l'acquisition de compétences, et il a ce sens dans le présent document.

<sup>8</sup> *Conférence provinciale et territoriale sur l'alphabétisation - Rapport provincial sur l'alphabétisation : Nouveau-Brunswick*, septembre 2006.

## Renseignements généraux – Que sont l'alphabétisation et la littératie?, suite

### 3

#### Alphabétisation et littératie

Selon le rapport de 1991 intitulé *Le Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation - Un cadre d'action* :

- *La définition de l'alphabétisation ne cesse d'évoluer. On semble avoir tendance à se rapprocher de l'alphabétisation en termes de la fonctionnalité...*
- *Au fur et à mesure que la société devient plus complexe, le point d'alphabétisation fonctionnelle avance. Il n'y a donc pas de « point final » sur ce continuum, parce que les défis de la vie offrent toujours des possibilités d'améliorer les habiletés en lecture et en écriture qu'on possède.*

**Le Conseil de la fédération** (remarque 1) **déclare ce qui suit à propos de la littératie :**

- *De nos jours, la définition élargie de l'alphabétisation comprend tout un éventail d'aptitudes, dont la lecture de textes, la consultation de documents, l'écriture, la communication orale, les capacités au calcul, la capacité au raisonnement, la culture informatique, le travail en groupe et l'acquisition continue du savoir.*
- *Les capacités de lecture et d'écriture sont les éléments essentiels à l'édification d'une société et d'une économie dynamiques. Ces compétences de base sont enchâssées dans les activités qui se déroulent à la maison, à l'école, dans la collectivité et dans le lieu de travail.*
- *Il existe un continuum d'apprentissage qui s'étend entre le moment où l'on apprend à lire et celui où l'on lit pour apprendre diverses autres habiletés et acquérir de nouvelles perspectives sur la vie. Ce continuum se termine par un ensemble complexe d'habiletés nécessaires à la vie quotidienne, professionnelle et communautaire, ainsi qu'au perfectionnement personnel et à la qualité de la vie dans notre société moderne et variée.*

**Statistique Canada** déclare ce qui suit à propos de la littératie :

- *En plus des capacités habituellement associées à la littératie, notamment la lecture et l'écriture, les employeurs d'aujourd'hui exigent également des compétences analytiques, des notions de numératie ainsi que des notions technologiques et informatiques avancées.*

#### Remarque :

1. Les premiers ministres ont créé le *Conseil de la fédération* en décembre 2003 parce que, selon eux, il est important que les provinces et les territoires jouent un rôle de leadership dans la revitalisation de la fédération canadienne et l'édification d'un régime fédéral plus constructif et coopératif.

#### Sources :

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Le Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation - un cadre d'action*, février 1991, pages 3 et 13.
- [www.councilofthefederation.ca](http://www.councilofthefederation.ca) - *Le Conseil de la fédération – À propos du Conseil et Initiatives clés*.
- Statistique Canada, *Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, catalogue n° 89-617-XIF, ISBN 0-662-42116-7, novembre 2005, page 7.

---

## Renseignements généraux – L'enquête internationale

---

### L'enquête internationale

Pour comprendre les chiffres relatifs à l'alphabétisation et à la littératie qui sont fréquemment communiqués au public, il est important que les gens aient quelques renseignements généraux concernant l'enquête internationale. En 2003, plus de 23 000 Canadiens ont répondu à une enquête sur l'alphabétisation et les compétences. Ont également participé à l'enquête internationale les Bermudes, l'Italie, la Norvège, la Suisse et les États-Unis. La **boîte 4** explique l'enquête.

- L'enquête a mesuré les compétences selon cinq niveaux dans quatre domaines : compréhension de textes suivis, compréhension de textes schématiques, numératie et résolution de problèmes (**boîte 5**). « Le niveau 3 de performance est utilisé afin de définir un "niveau souhaité" de compétence pour faire face aux demandes grandissantes de compétences dans une économie axée sur le savoir et l'information », sauf pour la résolution de problèmes, pour laquelle le niveau souhaité n'a pas été déterminé<sup>9</sup>.

---

*Suite à la page suivante*

---

<sup>9</sup> Statistique Canada, *Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, catalogue n° 89-617-XIF, ISBN 0-662-42116-7, novembre 2005.

## Renseignements généraux – L'enquête internationale, suite

### 4 L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes

#### Qu'est-ce que l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes?

« L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) est la composante canadienne de l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes, un projet conjoint du gouvernement du Canada, du US National Center for Education Statistics et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

L'EIACA a été élaborée sur la base de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) de 1994, la première enquête comparative à l'échelle internationale sur la littératie des adultes. Tout comme l'EIAA, l'EIACA comprenait une conceptualisation des compétences selon un continuum permettant de dénoter la mesure dans laquelle les adultes utilisent l'information pour fonctionner au sein de la société et de l'économie.

L'EIACA ne comprenait pas de mesure de l'absence de compétences. Elle a plutôt servi à mesurer les connaissances et les compétences dans les quatre domaines définis, selon une gamme de capacités. Par conséquent, les résultats ne peuvent pas être utilisés pour qualifier les groupes de population de personnes alphabétisées ou analphabètes. »

#### Qui a participé à l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes et comment?

« Dans le cadre de l'ELCA, qui a été réalisée au cours de la première moitié de 2003, tous les pays participants devaient recueillir des données d'un échantillon national représentatif d'au moins 3 000 répondants âgés de 16 à 65 ans pour chaque langue sondée, soit l'anglais et le français pour le Canada. Le Canada a excédé les exigences minimales établies pour les échantillons de l'ELCA parce que plusieurs organismes fédéraux, gouvernements provinciaux et organismes non gouvernementaux ont financé la collecte de données supplémentaires afin d'assurer une fiabilité élevée dans l'estimation des valeurs des données pour les petits ensembles d'une population. »

« Plus de 23 000 personnes des dix provinces et des trois territoires âgées de 16 ans et plus ont répondu à l'EIACA. »

« Chaque répondant a tout d'abord reçu un questionnaire servant à recueillir des données sur les caractéristiques démographiques et des variables comme le niveau de scolarité, la profession, le revenu et la participation à des activités d'apprentissage pour les adultes et à des activités communautaires. Les répondants ont par la suite reçu un instrument psychométrique validé au niveau international et destiné à mesurer leurs compétences dans quatre domaines. » (boîte 5)

#### Sources :

- Statistique Canada, *Le Quotidien*, le mercredi 9 novembre 2005, catalogue no 11-001 –XIF, ISSN 0827-0465.
- Statistique Canada, *Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, catalogue n° 89-617-XIF, ISBN 0-662-42116-7, novembre 2005, pages 12-13.

Suite à la page suivante

## Renseignements généraux – L'enquête internationale, suite

### 5 L'enquête internationale : compétences mesurées selon 5 niveaux dans 4 domaines

#### Les niveaux de compétences mesurés par l'enquête internationale

« Les compétences dans chaque domaine sont mesurées selon une échelle continue. Chaque échelle de compétence va de zéro jusqu'à un maximum théorique de 500 points. Une personne dont les connaissances la situent à un échelon donné de l'échelle a 80 % de probabilité de réussir une tâche qui comporte ce même niveau de difficulté. »

« Les résultats de l'EIACA sont également groupés selon des niveaux de compétence représentant un ensemble de tâches à difficulté croissante. [...] les spécialistes ont défini cinq grands niveaux de difficulté, chacun correspondant à une fourchette similaire de résultats. » Le niveau 1 indique le niveau le plus faible de compétence, et le niveau 5, le niveau le plus élevé. Les fourchettes pour les niveaux sont les suivantes : niveau 1 (0-225); niveau 3 (276-325); niveau 5 (376-500).

« Il importe, tant pour des motifs analytiques qu'opérationnels, de définir un "niveau souhaité" de compétence pour faire face aux demandes grandissantes de compétences dans une économie axée sur le savoir et l'information. Le niveau 3 de performance est généralement utilisé comme point de repère minimum parce que dans les pays développés, une performance au-delà du niveau 2 est généralement associée à un nombre significatif de rendements positifs. Ceux-ci comprennent une participation accrue à la vie sociale, des chances accrues de succès économique, une amélioration des chances de participer à l'apprentissage continu et d'améliorer son niveau personnel de littératie. (Kirsch, I., et coll., 1993; Murray, T.S. et coll., 1997; Tuijnman, A., 2001). Alors que les individus qui performant aux niveaux 1 et 2 ne maîtrisent généralement pas encore les compétences minimales de base permettant d'atteindre des niveaux supérieurs de performance (Strucker, J., Yamamoto, K., 2005). »

#### Les quatre domaines compris dans l'enquête internationale sont :

1. **Compréhension de textes suivis** - Les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre et utiliser l'information contenue dans des documents tels que des éditoriaux, des reportages, des brochures et des manuels d'instruction.
2. **Compréhension de textes schématiques** - Les connaissances et les compétences nécessaires pour repérer et utiliser l'information présentée sous diverses formes, entre autres, les demandes d'emploi, les fiches de paie, les horaires de transport, les cartes routières, les tableaux et les graphiques.
3. **Numératie** : Les connaissances et les compétences requises pour gérer efficacement les exigences relatives aux notions de calcul de diverses situations.
4. **Résolution de problèmes** - La résolution de problèmes signifie la réflexion et l'action orientées vers un but dans des situations pour lesquelles aucune solution de routine n'existe. La personne qui cherche à résoudre un problème a défini un objectif de façon plus ou moins précise, mais ne sait pas exactement comment l'atteindre. L'incompatibilité des objectifs et des opérateurs admissibles est un problème. La compréhension du problème et sa transformation par étapes, fondée sur la planification et le raisonnement, constituent le processus de résolution du problème.

**Remarque** : L'élaboration et la gestion de l'ELCA ont été coordonnées par Statistique Canada et l'Educational Testing Services (ETS, Princeton, États-Unis) en collaboration avec le National Center for Education Statistics (NCES) du département de l'Éducation des États-Unis, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Institut de statistiques (IS) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

**Source** : Statistique Canada, *Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, catalogue n° 89-617-XIF, ISBN 0-662-42116-7, novembre 2005, pages 12-16.

Suite à la page suivante

## Renseignements généraux - L'enquête internationale, suite

---

### Résultats de l'enquête – Comparaison internationale

Les résultats de l'*Enquête sur la littératie et les compétences des adultes* (ELCA) sont présentés dans la **boîte 6**. On y trouve une comparaison des résultats moyens en littératie dans six pays et quatre domaines, ainsi qu'une comparaison avec les résultats du Nouveau-Brunswick.

- Le Canada arrive systématiquement au deuxième et au troisième rang dans les quatre domaines dans la comparaison des six pays participants. La Norvège est le seul pays dont la performance est systématiquement meilleure que celle du Canada. « La Norvège est le seul pays où plus de 60 % de la population adulte se retrouve dans les trois niveaux supérieurs de compétences sur les échelles des textes suivis, des textes schématiques et de la numératie. À titre de comparaison, environ 58 % des Canadiens se classent à ces niveaux sur les échelles des textes suivis et des textes schématiques, et seulement 50 % des Canadiens atteignent le troisième niveau de l'échelle de la numératie. »<sup>10</sup>
- Tandis que les résultats moyens obtenus par le Nouveau-Brunswick se situent sous les moyennes canadiennes pour les quatre domaines visés par l'EIACA de 2003, ces résultats sont supérieurs à ceux obtenus par les États-Unis dans chacun des trois domaines auxquels les États-Unis ont participé.

---

*Suite à la page suivante*

---

<sup>10</sup> Statistique Canada, *Le Quotidien - Enquête sur la littératie et les compétences des adultes*, le 11 mai 2005.

## Renseignements généraux – L'enquête internationale, suite

<b>6 Résultats d'une enquête de 2003 – Comparaison internationale des résultats moyens en littératie</b>				
	<b>Compréhension de textes suivis</b>	<b>Compréhension de textes schématiques</b>	<b>Numératie</b>	<b>Résolution de problèmes</b>
<b>Résultats supérieurs</b>	Norvège (290,1)	Norvège (295,1)	Suisse (289,8)	Norvège (284,2)
	Bermudes (289,8)		Norvège (284,9)	Suisse (279,0)
	<b>Canada (280,8)</b>	<b>Canada (280,6)</b>	<b>Canada (272,3)</b>	<b>Canada (273,8)</b>
		Bermudes (280,0)	Bermudes (269,7)	Bermudes (272,8)
<b>Résultats inférieurs à ceux du Canada</b>	<b>Nouveau-Brunswick (273)</b>	Suisse (276,6)	<b>Nouveau-Brunswick (262)</b>	<b>Nouveau-Brunswick (265)</b>
	Suisse (272,1)	<b>Nouveau-Brunswick (270)</b>	États-Unis (260,9)	Italie (224,9)
	États-Unis (268,6)	États-Unis (269,8)	Italie (233,3)	
	Italie (229,1)	Italie (225,8)		

**Remarques :**

- (Les chiffres entre parenthèses) représentent les résultats moyens obtenus par les personnes de 16 à 65 ans.
- Les États-Unis n'ont pas inclus le domaine de la résolution de problèmes.

**Sources :**

- *Enquête sur la littératie et les compétences des adultes (ELCA) de 2003 - Principaux résultats et répercussions pour RHDCC*, présenté par Satya Brink, Ph.D., directrice, Recherche nationale en politique sur l'apprentissage, Direction de la politique sur l'apprentissage, mai 2005.
- *EIACA de 2003 - Principales données de recherche*, présenté par Satya Brink, Ph.D., directrice, Recherche nationale en politique sur l'apprentissage, Direction de la politique sur l'apprentissage, novembre 2005.

Suite à la page suivante

## Renseignements généraux - L'enquête internationale, suite

---

### Résultats de l'enquête – Comparaison nationale

Les résultats canadiens à l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (l'EIACA) sont présentés dans la **boîte 7**. On y trouve une comparaison des résultats moyens en littératie obtenus par les provinces et les territoires dans quatre domaines. Voici quelques observations de Statistique Canada<sup>11</sup> au sujet des résultats :

- « Les résultats moyens de la population d'âge adulte âgée de 16 ans et plus au Yukon, en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique sont supérieurs à la moyenne canadienne dans les quatre domaines visés par l'EIACA de 2003 [...] les résultats sont inférieurs à cette même moyenne au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nunavut. »
- « Au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et au Manitoba, les francophones obtiennent des résultats inférieurs aux anglophones dans le domaine des textes suivis. »

---

*Suite à la page suivante*

---

<sup>11</sup> Statistique Canada, *Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, catalogue n° 89-617-XIF, ISBN 0-662-42116-7, novembre 2005, pages 9-10.



## Renseignements généraux – L'enquête internationale, suite

<b>7 Résultats d'une enquête internationale de 2003 - Comparaison nationale des résultats moyens en littératie obtenus par les provinces et les territoires</b>				
	<b>Compréhension de textes suivis</b>	<b>Compréhension de textes schématiques</b>	<b>Numératie</b>	<b>Résolution de problèmes</b>
<b>Moyenne canadienne</b>	<b>281</b>	<b>281</b>	<b>272</b>	<b>274</b>
<b>Résultats supérieurs à la moyenne</b>	Yukon (296)	Saskatchewan (294)	Saskatchewan (284)	Yukon (285)
	Saskatchewan (294)	Yukon (293)	Yukon (283)	Saskatchewan (284)
	Alberta (289)	Alberta (290)	Alberta (281)	Alberta (281)
	C.-B. (288)	C.-B. (290)	C.-B. (279)	C.-B. (281)
	Nouvelle-Écosse (286)	Nouvelle-Écosse (284)	Nouvelle-Écosse (272)	Nouvelle-Écosse (276)
	Manitoba (283)	Manitoba (283)	Manitoba (271)	Manitoba (275)
	Î.-P.-É. (282)	T.N.-O. (280)	Ontario (270)	Î.-P.-É. (271)
	T.N.-O. (280)	Î.-P.-É. (281)	Î.-P.-É. (269)	Ontario (271)
	Ontario (279)	Ontario (279)	Québec (269)	Québec (271)
			T.N.-O. (269)	T.N.-O. (269)
<b>Résultats inférieurs à la moyenne</b>	Québec (275)	Québec (273)	<b>Nouveau-Brunswick (262)</b>	<b>Nouveau-Brunswick (265)</b>
	<b>Nouveau-Brunswick (273)</b>	<b>Nouveau-Brunswick (270)</b>	T.-N.-L. (257)	T.-N.-L. (262)
	T.-N.-L. (271)	T.-N.-L. (269)	Nunavut (220)	Nunavut (227)
	Nunavut (232)	Nunavut (234)		
<b>Remarque :</b> (Les chiffres entre parenthèses) représentent les résultats moyens obtenus par les personnes de 16 à 65 ans.				
<b>Source :</b> <i>EIACA de 2003 - Principales données de recherche</i> , présenté par Satya Brink, Ph.D., directrice, Recherche nationale en politique sur l'apprentissage, Direction de la politique sur l'apprentissage, novembre 2005.				

Suite à la page suivante

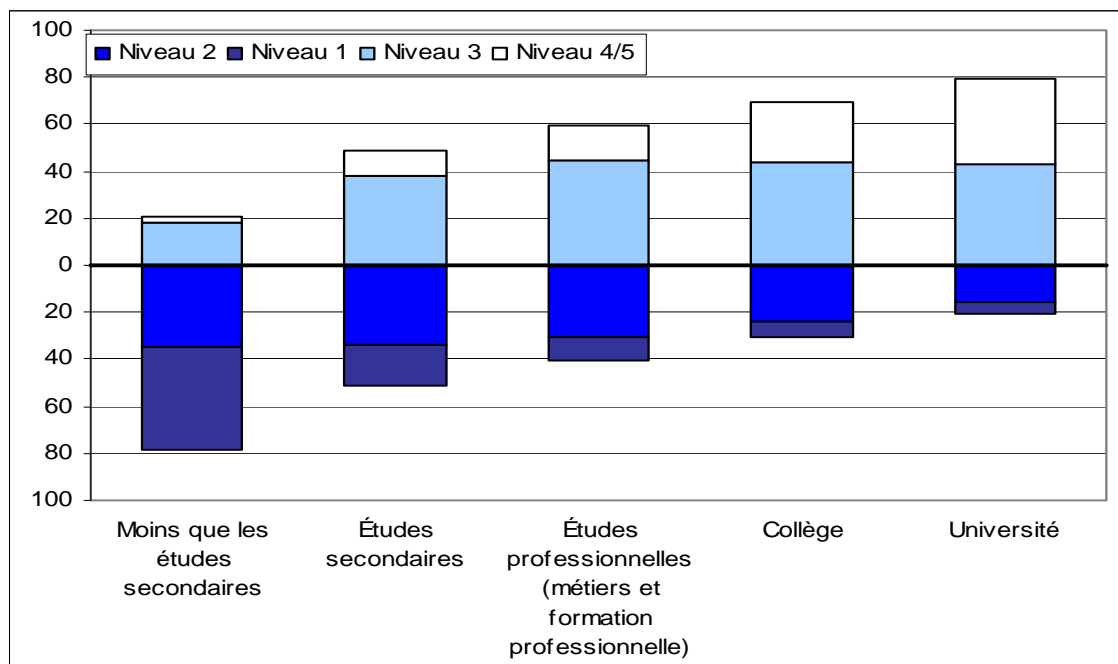
## Renseignements généraux - L'enquête internationale, suite

**Des diplômés d'université n'ont pas atteint le niveau 3 souhaité**

Dans notre examen de la documentation relative à l'enquête internationale, nous avons trouvé particulièrement intéressante l'analyse qui suit. La **boîte 8** montre qu'une meilleure scolarisation est liée à de meilleurs résultats en compréhension de textes suivis. En d'autres termes, les résultats de l'enquête internationale montrent que, au Canada, environ 20 % des diplômés d'université et 50 % des diplômés de l'école secondaire ne possèdent pas les compétences nécessaires pour le monde d'aujourd'hui.

### 8 Une meilleure scolarisation est liée à de meilleurs résultats en compréhension de textes suivis

Niveaux à l'échelle des textes suivis selon le niveau de scolarité, population de 26 à 65 ans, Canada, 2003



Source : EIACA de 2003 - Principales données de recherche, présenté par Satya Brink, Ph.D., directrice, Recherche nationale en politique sur l'apprentissage, Direction de la politique sur l'apprentissage, novembre 2005.

Suite à la page suivante

## Renseignements généraux – L'enquête internationale, suite

### Résultats similaires 10 ans plus tard

Les résultats de 2003 sont similaires à celles de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes de 1994, la première enquête comparative à l'échelle internationale sur les compétences des adultes (**boîte 9**).

9	Peu de changement dans le niveau de littératie entre 1994 et 2003
	<p>« Ces conclusions sont similaires à celles de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes de 1994, la première enquête comparative à l'échelle internationale sur les compétences des adultes. Contrairement aux attentes, on a noté peu d'améliorations dans le cadre de l'EIACA de 2003 des compétences globales en littératie des adultes canadiens depuis qu'ils ont été évalués, il y a une décennie. Au cours des deux périodes, deux adultes sur cinq âgés de 16 à 65 ans ont obtenu un score inférieur au niveau 3 de l'échelle des textes suivis.</p> <p>On s'attendait à des améliorations de performance en littératie à l'échelle nationale dans le cadre de l'EIACA. Ces attentes étaient fondées sur plusieurs facteurs, y compris le départ probable à la retraite des travailleurs plus âgés et moins scolarisés, la tendance des nouveaux immigrants à être plus scolarisés, et l'augmentation de la proportion de la population née au Canada ayant fait des études postsecondaires.</p> <p>Il est de toute évidence important de comprendre pourquoi l'amélioration attendue des compétences en littératie ne s'est pas produite, mais les réponses ne sont pas simples... »</p> <p><b>Source</b> : Statistique Canada, <i>Le Quotidien</i>, le mercredi 9 novembre 2005, catalogue n° 11-001 –XIF, ISSN 0827-0465.</p>

## Renseignements généraux – Événements importants

### Événements importants

Voici quelques-uns des événements importants ayant trait à l'alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick. (L'information est tirée de divers documents examinés par notre bureau. Les noms des organismes et les dates n'ont pas été vérifiés.)

**Années 1960** – L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) établit la *Journée internationale de l'alphabétisation* en 1965. La journée est célébrée partout dans le monde le 8 septembre de chaque année.

**Années 1970** – Formation du *Conseil Laubach* avec des bénévoles de Saint John et de St. Stephen.

#### Années 1980

- Le **gouvernement fédéral** met sur pied le *Secrétariat national à l'alphabétisation* (SNA).
- Le **gouvernement provincial** :
  - Effectue une étude dans le but éventuel de réduire le nombre de personnes qui sont analphabètes.
  - Propose les bases d'une approche communautaire pour la prestation d'un programme provincial en alphabétisation.
  - le Collège communautaire crée des postes de coordonnateurs à l'alphabétisation dans ses neuf campus et offre des programmes de recyclage pour les adultes aux niveaux novice, intermédiaire et supérieur.
- Mise sur pied du *Saint John Learning Exchange* (qui offre des programmes de jour et de soir toute l'année), de la *Literacy Coalition of New Brunswick Inc.* (NBCL) et de la *Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick* (FANB).

#### Années 1990

- L'Assemblée générale des Nations Unies proclame l'*Année internationale de l'alphabétisation* afin de donner un élan à l'alphabétisation dans le monde et d'attirer l'attention sur le rôle important que la littératie joue dans le développement économique et social des sociétés.
- Le **gouvernement provincial** :
  - Met sur pied le *Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation*, qui produit un *Cadre d'action*.
  - Nomme un *ministre d'État à l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick*. Une *Table ronde sur l'alphabétisation* établit une vision de l'alphabétisation pour les cinq prochaines années. À la fin des années 1990, le poste de *ministre d'État à l'alphabétisation* est aboli et la responsabilité passe au ministère de l'Éducation. Le ministre crée le groupe consultatif *Partenaires provinciaux en alphabétisation* (PPA).
  - Instaure le *Programme communautaire de récupération scolaire* (PCRS) et le programme *Main-d'œuvre compétitive, reconnue et éduquée* (MCRE).
- *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*, *Le goût de lire* (programme qui offre des livres gratuits aux nouveau-nés) et le *Collège Frontière* sont établis au Nouveau-Brunswick.
- L'*Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes* (EIAA) a lieu en 1994.

**2000** - Le **gouvernement provincial** déclare que la *Journée provinciale de l'alphabétisation* sera célébrée chaque année.

**2003** - L'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (EIIA) a lieu.

**2004** - Le *Conseil de la fédération* crée un prix annuel pour reconnaître l'excellence en alphabétisation dans chaque province et territoire.

*Suite à la page suivante*

---

## Renseignements généraux - Événements importants, suite

---

### Événements importants, suite

**2004** - Le **gouvernement provincial** regroupe les mesures de soutien de l'alphabétisation des adultes dans un ministère, à la *Direction des services d'alphabétisation pour adultes*. (Les activités importantes des *Services d'alphabétisation pour adultes* sont énumérées plus loin.)

**2006** - Le **gouvernement fédéral** réduit le financement de l'alphabétisation.

**2007** - Le **gouvernement provincial** nomme un *Comité spécial de l'apprentissage continu* pour faire rapport sur l'état de l'alphabétisation et de la littératie. Il annonce aussi qu'il rendra public une stratégie de l'alphabétisation assortie de cibles audacieuses visant à accroître les niveaux de littératie.

---

## Renseignements généraux - Services d'alphabétisation pour adultes

### Rôle du gouvernement

L'importance pour le gouvernement d'avoir un rôle dans le domaine de l'alphabétisation est soulignée dans un rapport présenté aux *Partenaires provinciaux en alphabétisation* (comité consultatif du ministre) en 2002 (boîte 10).

**10**

#### L'importance pour le gouvernement d'avoir un rôle dans le domaine de l'alphabétisation

*Il est important de souligner que le leadership dans le domaine de l'alphabétisation doit provenir du gouvernement. Le stigma rattaché à l'analphabétisme empêche les personnes analphabètes de revendiquer leurs préoccupations et leurs besoins. Les personnes qui souffrent en silence et les familles blessées ont un impact sur notre société, ce qui compromet l'avenir de nos communautés. Les besoins des personnes analphabètes doivent être supportés par les personnes qui sont dans une position de faire une différence (champions d'une cause) et d'initier des engagements à long terme pour l'alphabétisation.*

**Source :** *Évaluation intégrale des besoins de formation en alphabétisation au Nouveau-Brunswick*, octobre 2002, page 58.

### Services d'alphabétisation pour adultes

- La Direction des services d'alphabétisation pour adultes est responsable de « l'appui à l'avancement des Services d'alphabétisation pour adultes dans la province. Il lui incombe principalement de coordonner la prestation des services communautaires d'alphabétisation des adultes en offrant gratuitement à ceux-ci une panoplie de possibilités d'apprentissage en alphabétisation dans les deux langues officielles, en collaboration avec le secteur privé, les collectivités et Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc., un organisme à but non lucratif. » En 2006-2007, le programme a financé « cent vingt cours du Programme communautaire d'apprentissage pour adultes (PCAA), auxquels plus de 1 200 apprenants et apprenantes ont participé ». <sup>12</sup>
- La Direction des services d'alphabétisation pour adultes du ministère compte 16 membres du personnel, composé de coordonnateurs à l'alphabétisation des adultes (qui travaillent dans neuf régions de la province afin de coordonner la prestation des services communautaires d'alphabétisation pour adultes) et du personnel au bureau central qui gère le programme.
- D'autres renseignements sont fournis sur le site Web du *ministère* à l'adresse <http://www.gnb.ca/0105/index-f.asp>.

*Suite à la page suivante*

<sup>12</sup> *Rapport annuel 2006-2007* du ministère, pages 12 et 15.

## Renseignements généraux - Services d'alphabétisation pour adultes, suite

---

### Activités importantes (Services d'alphabétisation pour adultes)

En avril 2004, le gouvernement regroupe les différentes composantes du soutien de l'alphabétisation des adultes au sein d'un seul ministère. Certaines des activités importantes des Services d'alphabétisation pour adultes qui ont eu lieu depuis 2004 sont énumérées ci-dessous. Outre les activités énumérées, chaque année, le ministère accroît la sensibilisation du public en célébrant la Journée provinciale de l'alphabétisation en avril et la Journée internationale de l'alphabétisation en septembre. De plus, chaque année, le ministère participe à la présentation du « Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération pour reconnaître les contributions exceptionnelles, les pratiques novatrices et l'excellence en alphabétisation ».<sup>13</sup>

- [Traduction.] « Des changements considérables ont été apportés au modèle de prestation des services communautaires d'alphabétisation pour adultes, maintenant connu sous le nom de Programme communautaire d'apprentissage pour adultes (PCAA). La subvention de base a été augmentée pour couvrir les augmentations dans le taux de rémunération des enseignants et fournir des fonds pour les frais reliés aux salles de classe et au programme. Les collectivités doivent maintenir fournir les locaux comme contribution au programme. Des dates communes pour le début et la fin des cours ont été instaurées, de même que des normes de qualité concernant l'enseignement et l'environnement d'apprentissage. »<sup>14</sup>
- Mise en œuvre d'une nouvelle structure : [Traduction.] « Chaque salle de classe du PCAA était gérée par un comité local, qui a été remplacé par un comité régional. » Il y a 12 comités régionaux dans la province.<sup>15</sup>
- Les salles de classe du PCAA ont reçu des ordinateurs et l'accès à Internet.
- Publication en décembre 2005 du document *L'Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu*, le plan de 10 ans du gouvernement alors en poste pour l'enseignement aux adultes et à l'apprentissage continu.

---

*Suite à la page suivante*

---

<sup>13</sup> www.councilofthefederation.ca – *Le Conseil de la fédération* – Initiatives clés - Prix d'alphabétisation.

<sup>14</sup> Information fournie par le ministère.

<sup>15</sup> Information fournie par le ministère.

## Renseignements généraux - Services d'alphabétisation pour adultes, suite

---

### Activités importantes (Services d'alphabétisation pour adultes), suite

- Intégration aux cours du PCAA de l'environnement d'apprentissage en ligne en alphabétisation AlphaRoute pour les personnes ayant un faible niveau de lecture.
  - Le Programme de compétences essentielles au travail a été mis à l'essai et sera élaboré plus en détail. Ce programme permet à la personne d'obtenir plus rapidement un certificat d'études grâce à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis (ERA), à l'acquisition de compétences relatives à l'employabilité et à un stage en milieu de travail.
  - Le PCAA et le programme des centres d'accès communautaire sont intégrés afin d'améliorer l'accessibilité à un plus grand nombre d'options en matière d'apprentissage et d'aider les adultes à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour faire la transition vers une économie axée sur le savoir. L'intégration englobera aussi le nouveau programme d'études du Programme de compétences essentielles au travail.
  - Soutien de deux programmes d'alphabétisation pour personnes sourdes à Bathurst et à Saint John.
  - Mise en œuvre d'un système de gestion de l'information en ligne pour suivre l'inscription et les progrès des apprenants du PCAA.
-



## Renseignements généraux - Financement

### Financement

Le budget annuel des Services d'alphabétisation pour adultes était de 3,4 millions de dollars en 2006-2007.<sup>16</sup> La **boîte 11** présente les dépenses réelles pour la même période. En plus d'accorder des subventions, le ministère fournit du soutien à l'alphabétisation des adultes sous la forme de postes de coordonnateur à l'alphabétisation dans les régions, de perfectionnement professionnel pour les enseignants en alphabétisation et de gestion de programme. Il fournit aussi des ordinateurs, l'accès Internet et des manuels pour les cours.

<b>11</b>   <b>Financement des Services d'alphabétisation pour adultes</b>	
Subventions	2 076 000 \$
Membres du personnel et frais reliés à l'administration	991 000 \$
Ordinateurs et fournitures connexes	245 000 \$
Manuels et autres documents	81 000 \$
<b>Financement total</b>	<b>3 393 000 \$</b>
<p><b>Remarque :</b> Des subventions sont accordées aux organismes à but non lucratif pour offrir des services d'alphabétisation aux adultes gratuitement dans les deux langues officielles. <i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i> a reçu des subventions se chiffrant au total à 1 948 000 \$.</p> <p><b>Source :</b> Système d'information financière de la province.</p>	

<sup>16</sup> Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Budget principal 2006-2007*, mars 2006, page 151.

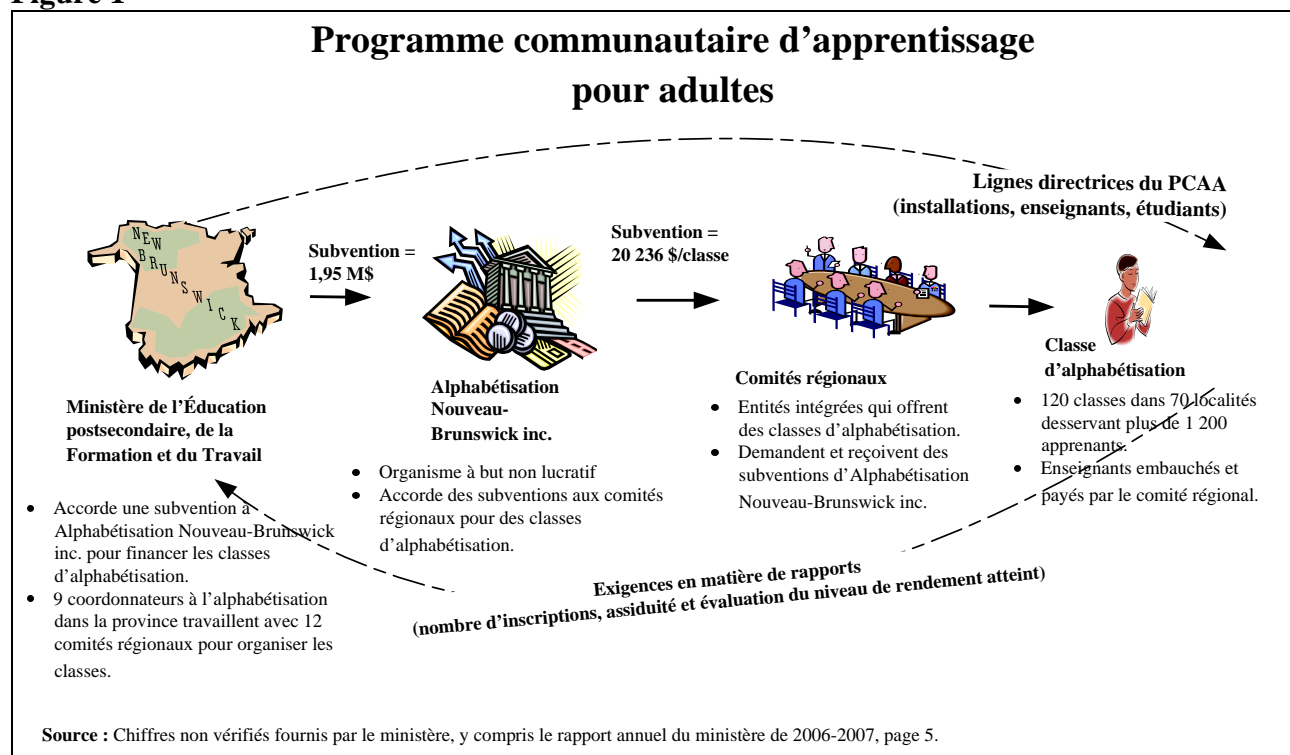
## Renseignements généraux - Programme communautaire d'apprentissage pour adultes

### Objectif du PCAA

Le Programme communautaire d'apprentissage pour adultes (PCAA) offre des cours gratuits en anglais et en français aux apprenants adultes de 18 ans et plus. Il offre des services pédagogiques de la 1<sup>re</sup> à la 9<sup>e</sup> année ainsi qu'une préparation à l'examen du GED. Le programme d'études et l'évaluation sont normalisés et permettent à la personne de poursuivre ses études; de plus le programme est personnalisé pour répondre aux besoins individuels des apprenants.

*Le Programme communautaire d'apprentissage pour adultes (PCAA) a pour objectif d'améliorer les niveaux d'alphabétisation dans la province et de permettre aux adultes de s'instruire dans leur propre communauté. Pour atteindre ce but, un partenariat a été établi avec Alphabétisation Nouveau-Brunswick Inc. et les secteurs bénévole et privé dans les communautés de la province.<sup>17</sup> La figure 1 donne un aperçu du programme.*

Figure 1



Suite à la page suivante

<sup>17</sup> <http://www.gnb.ca/0005/index-f.asp> – Alphabétisation pour adultes – Programmes.

## Renseignements généraux - Programme communautaire d'apprentissage pour adultes, suite

### Apprenants du PCAA

Le profil des apprenants inscrits au PCAA en 2004-2005 est présenté dans la boîte 12.

12	Profil des apprenants inscrits au PCAA
<ul style="list-style-type: none"><li>• 56 % des apprenants étaient des femmes et 44 %, des hommes.</li><li>• L'âge moyen des apprenants était de 36 ans, et la répartition par âge était la suivante :<ul style="list-style-type: none"><li>• 32 % avaient moins de 25 ans</li><li>• 20 % étaient âgés de 25 à 34 ans</li><li>• 23 % étaient âgés de 35 à 44 ans</li><li>• 15 % étaient âgés de 45 à 54 ans</li><li>• 10 % avaient plus de 54 ans.</li></ul></li><li>• La distribution selon les niveaux d'apprentissage était la suivante :<ul style="list-style-type: none"><li>• 35 % se situaient de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année</li><li>• 34 % se situaient de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année</li><li>• 31 % tentaient d'obtenir leur GED</li></ul></li><li>• 60 % des participants suivaient des cours pour améliorer leur employabilité, obtenir leur GED ou acquérir les compétences nécessaires pour poursuivre leur formation.</li></ul>	
Remarque : Les chiffres sont pour l'exercice 2004-2005.	
Source : <a href="http://www.gnb.ca/0005/index-f.asp">http://www.gnb.ca/0005/index-f.asp</a> – Alphabétisation pour adultes – Programmes.	

## Renseignements généraux – Les partenaires du ministère

**Les partenaires du ministère** La Direction des services d'alphabétisation pour adultes travaille avec plusieurs partenaires pour soutenir l'alphabétisation des adultes (**boîte 13**).

### 13 Le ministère travaille avec plusieurs partenaires

#### Partenaires provinciaux en alphabétisation

Groupe consultatif du ministre dont le mandat est d'élaborer une stratégie efficace pour guider l'initiative globale du gouvernement provincial en matière d'alphabétisation.<sup>18</sup>

#### Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.

Organisme à but non lucratif qui travaille en partenariat avec le ministère et des comités d'alphabétisation bénévoles régionaux pour organiser des classes d'alphabétisation.

#### Comités d'alphabétisation régionaux

Organisations bénévoles financées par *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* qui travaillent en collaboration avec le ministère pour donner des cours d'alphabétisation aux adultes.

#### CALP Adult Literacy Network

Enseignants en alphabétisation d'expression anglaise.

#### New Brunswick Learners Network

Apprenants d'expression anglaise.

#### Literacy Coalition of New Brunswick Ltd.

Organisme à but non lucratif formé en 1988 pour réaliser des projets de recherche en alphabétisation, améliorer l'accès et l'approche, améliorer la coordination et l'échange d'information, accroître la sensibilisation du public et élaborer de nouvelles ressources d'apprentissage.

#### Laubach Literacy NB

Organisme bénévole à but non lucratif comprenant 14 conseils d'alphabétisation dans la province. Les tuteurs utilisent la méthode « Each One Teach One » et d'autres méthodes innovatrices pour aider les adultes à acquérir de meilleures compétences en littératie. Les services sont gratuits et confidentiels.<sup>19</sup>

#### La Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick (FANB)

Groupe de défense et d'action bénévole comprenant 16 conseils régionaux d'alphabétisation qui font de la sensibilisation à l'alphabétisation dans les régions. La fédération est une voix importante de l'alphabétisation auprès des francophones du Nouveau-Brunswick.

#### La Base de données en alphabétisation des adultes (BDAA)<sup>20</sup>

reçoit pour soutenir son mandat des fonds d'un large éventail de sources, y compris le gouvernement du Nouveau-Brunswick (depuis 1995). Le mandat de la BDAA est le suivant :

- aider tous les organismes d'alphabétisation en offrant un accès convivial et universel à de l'information, des ressources et des services en alphabétisation qui sauront leur être profitables;
- aider à créer des communautés nationales et régionales d'alphabétisation; et
- aider les organismes d'alphabétisation du pays à sentir qu'ils font partie de ces communautés.

#### Remarques :

- Seuls les partenaires principaux du ministère sont énumérés ci-dessus. L'*Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu* fournit aussi une liste des communautés et des employeurs qui sont partenaires.
- De nombreux autres organismes contribuent à l'alphabétisation des adultes, dont des fournisseurs de services qui offrent des programmes d'alphabétisation pour adultes (par exemple, le *Saint John Learning Exchange* et le *Collège Frontière*) et des groupes nationaux (par exemple, le *Movement for Canadian Literacy*, la *Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français* et la *National Indigenous Literacy Association*).

**Source :** Information fournie par le ministère.

<sup>18</sup> *Partenaires provinciaux en alphabétisation – Mandat* (fourni par le ministère).

<sup>19</sup> Information fournie par le ministère.

<sup>20</sup> <http://www.nald.ca> - BDAA – Évaluation de la BDAA 2002.

---

## Objectifs, observations et conclusions

---

**Dans cette section**

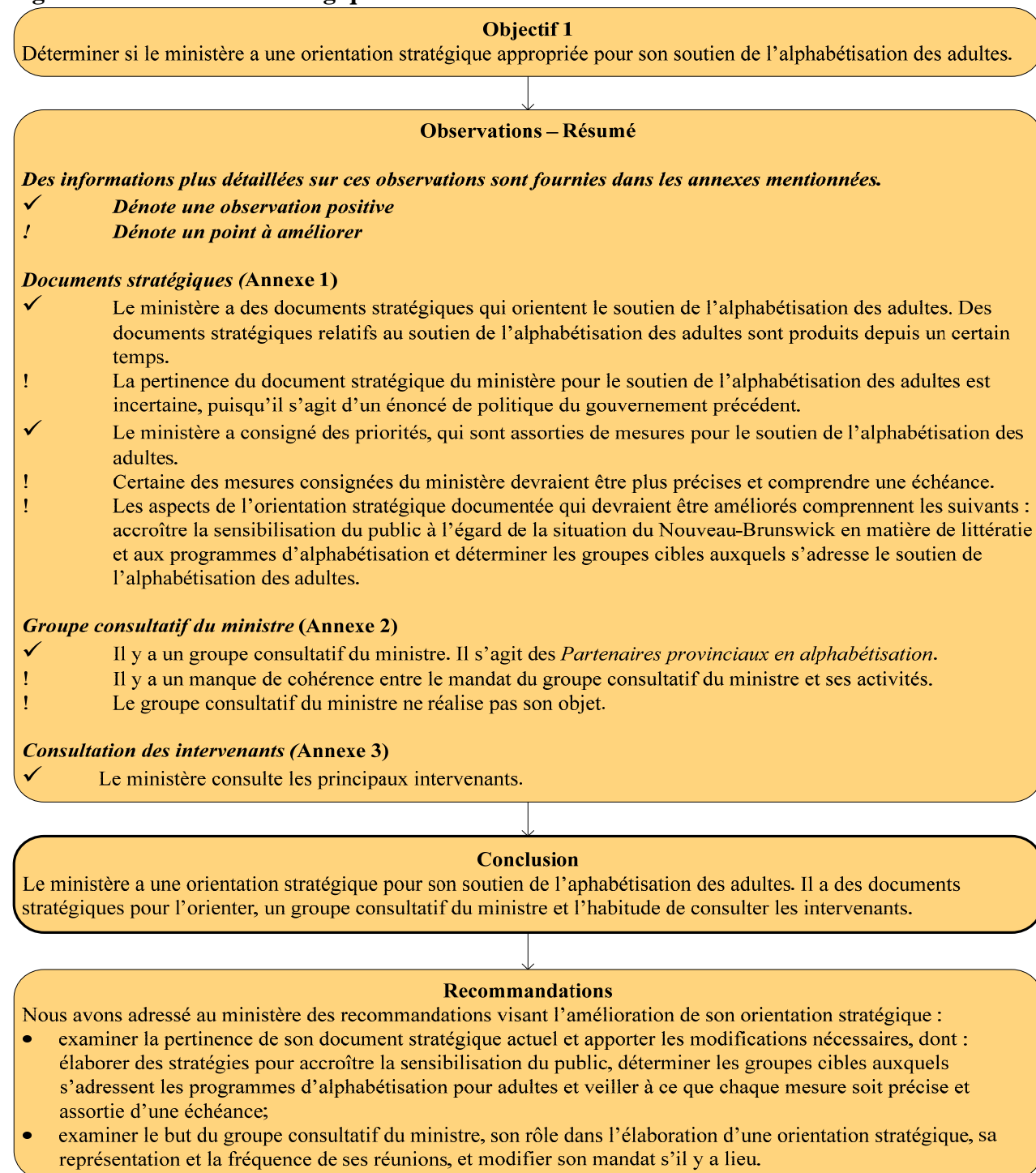
Cette section présente nos observations et nos conclusions pour chacun de nos quatre objectifs. La section traite des sujets suivants :

- Orientation stratégique (**figure 2**)
  - Mécanismes de contrôle (**figure 3**)
  - Mesure des résultats (**figure 4**)
  - Présentation de l'information sur le rendement (**figure 5**)
- 

*Suite à la page suivante*

## Objectifs, observations et conclusions, suite

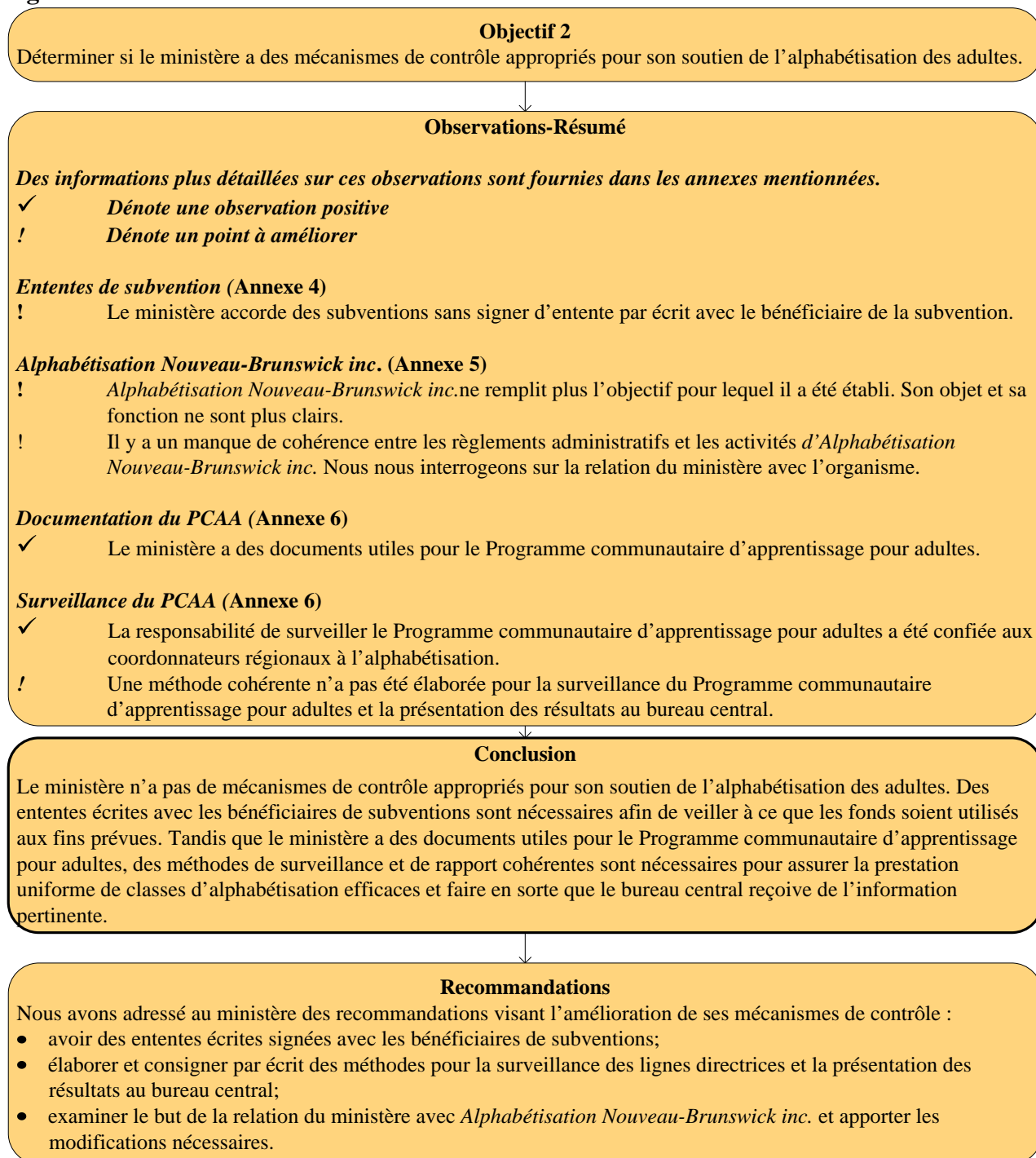
**Figure 2 - Orientation stratégique**



Suite à la page suivante

## Objectifs, observations et conclusions, suite

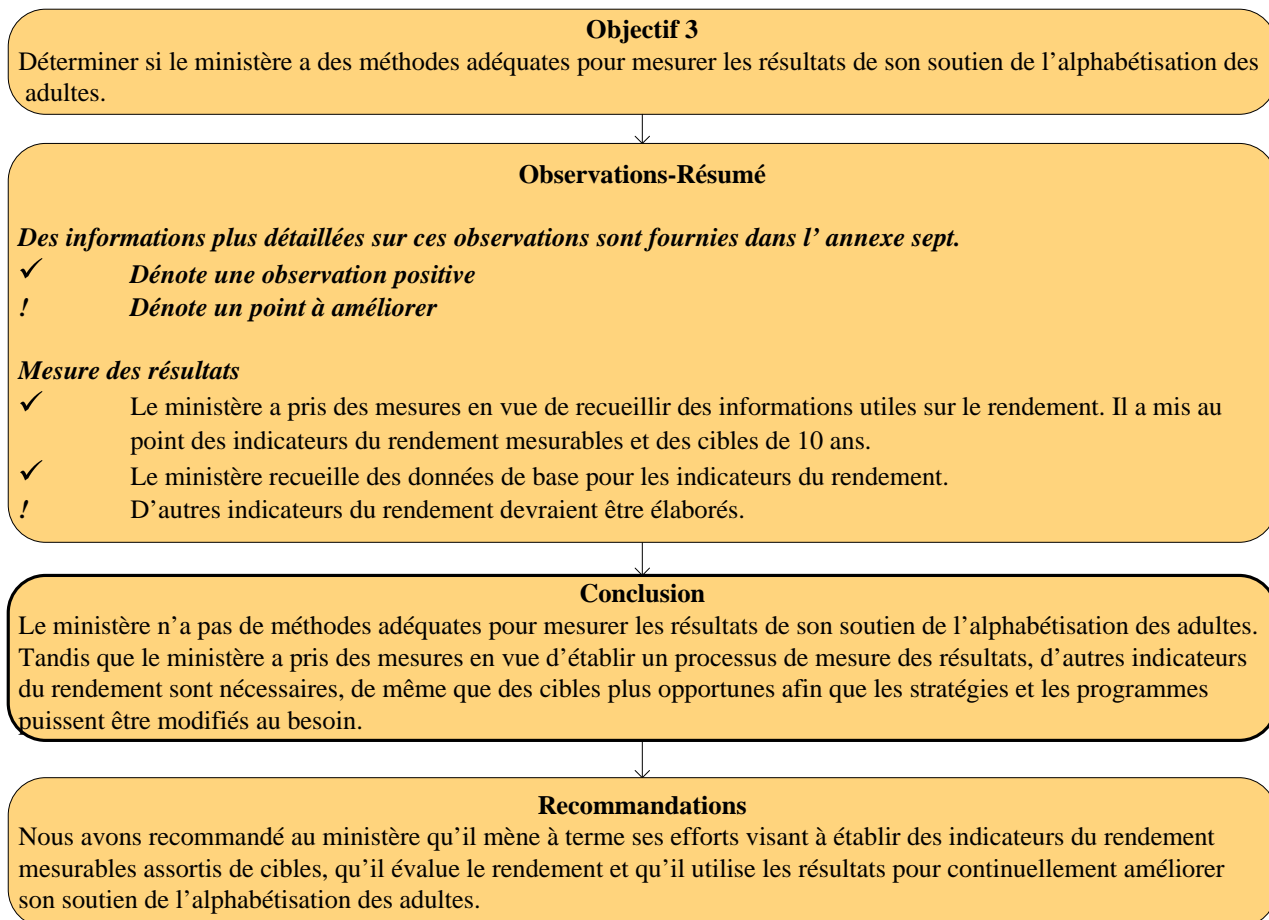
**Figure 3 - Mécanismes de contrôle**



Suite à la page suivante

## Objectifs, observations et conclusions, suite

**Figure 4 – Mesure des résultats**



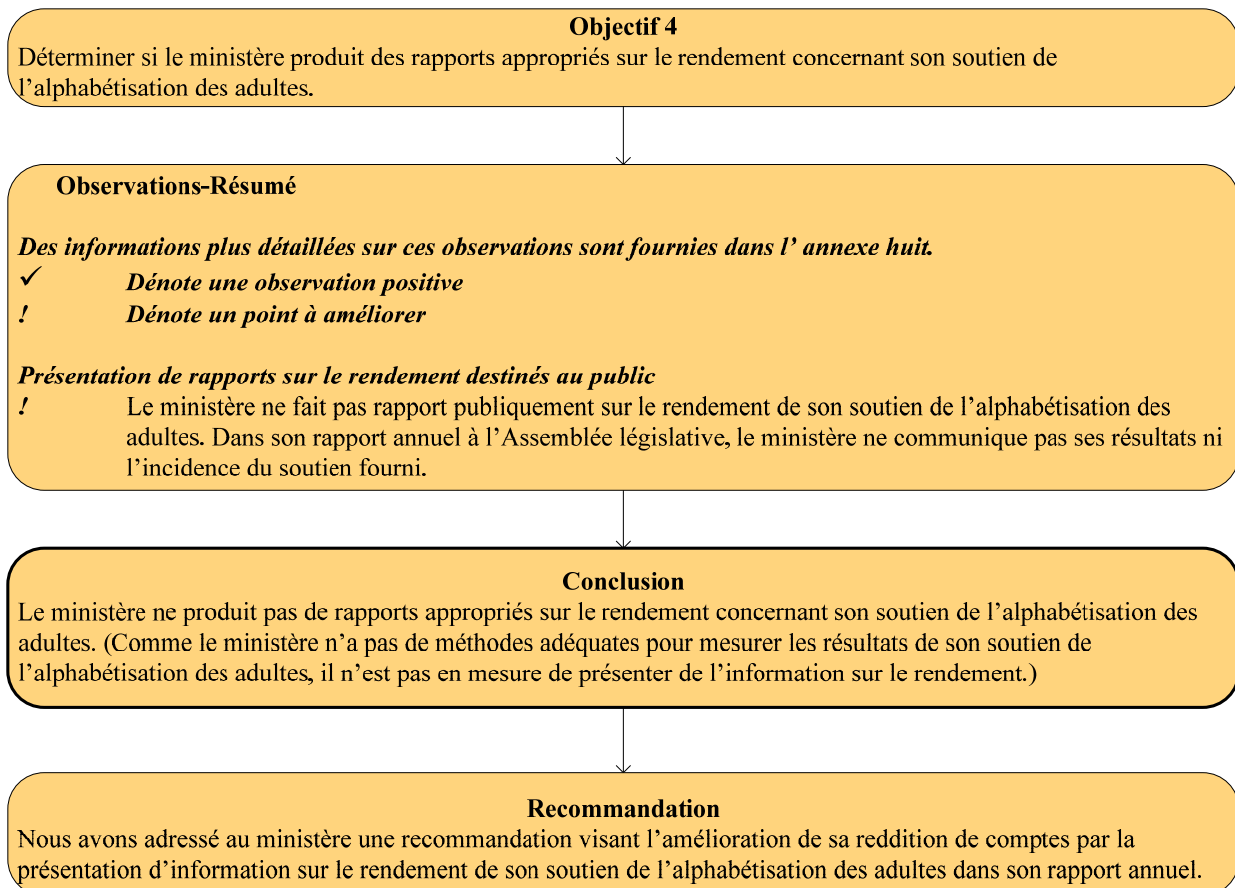
*Suite à la page suivante*



## Objectifs, observations et conclusions, suite

---

Figure 5 – Présentation de l'information sur le rendement



---

## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques

---

**Dans cette section**

Cette section fournit des renseignements additionnels sur les observations présentées précédemment dans le graphique de l'objectif 1 au sujet de l'orientation stratégique pour le soutien de l'alphabétisation des adultes.

La section traite des sujets suivants :

- Documents stratégiques
- *Plan stratégique 2005 – 2008* du ministère
- *Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu* de la division
- But et cibles de l'*Énoncé de politique*
- Objectifs de l'*Énoncé de politique*
- Priorités et mesures de l'*Énoncé de politique*
- Autres questions stratégiques
- Recommandations

---

*Suite à la page suivante*

---

## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques, suite

---

### Documents stratégiques

*Le ministère a des documents stratégiques qui orientent le soutien de l'alphabétisation des adultes.* Ces documents sont :

- le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère, et
- le document *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes - Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu* de la division.

Le *Plan stratégique 2005-2008* est le plan stratégique de l'ensemble du ministère.

Le document *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes - Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu* est une stratégie particulière pour la Division de l'apprentissage et des compétences pour adultes. Ce document est beaucoup plus détaillé que le plan stratégique du ministère.

*Des documents stratégiques relatifs au soutien de l'alphabétisation des adultes sont produits depuis un certain temps.* Outre les documents stratégiques actuels du ministère, nous avons aussi examiné un document de 1991 intitulé *Le Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation - Un cadre d'action* et un document de 2002 intitulé *Rapport au gouvernement du Nouveau-Brunswick présenté par les Partenaires provinciaux en alphabétisation*.

---

### *Plan stratégique 2005-2008 du ministère*

Le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère contient cinq objectifs. Chaque objectif est assorti d'indicateurs du rendement. L'objectif portant sur l'alphabétisation des adultes est présenté dans la **boîte 14**.

---

*Suite à la page suivante*

## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques, suite

14	Objectif et indicateurs du rendement tirés du <i>Plan stratégique</i>
<p><b>Objectif :</b> Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation des adultes et augmenter les réussites.</p> <p><b>Indicateurs du rendement</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>I. Augmentation du nombre d'apprenants adultes suivant des cours d'alphabétisation pour la première fois.</li><li>II. Augmentation du pourcentage d'apprenants adultes qui améliorent leurs compétences en matière d'alphabétisation partiellement ou suffisamment pour passer au niveau scolaire suivant dans le cadre d'un programme.</li><li>III. Augmentation du nombre de produits en ligne offerts par le ministère et destinés à l'apprentissage des adultes.</li><li>IV. Augmentation du nombre de personnes qui terminent avec succès leur programme avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, leur programme d'apprentissage ou obtiennent leur certificat de compétence.</li><li>V. Augmentation du nombre d'exemptions de cours accordées par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ou dans le cadre de programmes d'apprentissage et d'obtention de certificats de compétence.</li></ol>	
<p>Remarque : L'objectif ci-dessus est l'un des cinq objectifs présentés dans le plan stratégique.</p>	
<p><b>Source :</b> <i>Plan stratégique 2005-2008</i> du ministère, mars 2005.</p>	

*Suite à la page suivante*

## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques, suite

---

**L'Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu de la division**

Le document *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes - Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu (Énoncé de politique)* est un document stratégique détaillé qui comprend une orientation stratégique pour l'alphabétisation des adultes. Le document présente un but, des cibles sur 10 ans et six objectifs assortis de mesures à prendre. De plus, il définit les croyances, les valeurs, les forces, les défis et les partenaires de l'enseignement aux adultes et de l'apprentissage continu.

***La pertinence du document stratégique du ministère pour le soutien de l'alphabétisation des adultes est incertaine, puisqu'il s'agit d'un énoncé de politique du gouvernement précédent.*** Le document *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes - Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu* a été rendu public en décembre 2005 en tant que *Composante du Plan d'apprentissage de qualité – Une pierre angulaire de Vers un meilleur avenir : le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick 2002-2012*. En septembre 2006, la province a connu un changement de gouvernement.

Le ministère nous a dit que les programmes se poursuivent et que le nouveau gouvernement a l'intention d'élaborer une nouvelle stratégie. Nous avons aussi noté que, en novembre 2006, le ministre a informé le groupe consultatif du ministre qu'il allait travailler avec le ministre de l'Éducation à l'élaboration d'un plan stratégique en matière d'alphabétisation et de littératie.<sup>21</sup> De plus, la citation suivante tirée du Discours du trône annonce aussi l'élaboration d'un nouveau document stratégique : « votre gouvernement rendra publique une stratégie d'alphabétisation et de littératie visant à appuyer la réalisation d'objectifs audacieux pour accroître l'alphabétisme nécessaire à l'autosuffisance ».<sup>22</sup>

---

*Suite à la page suivante*

---

<sup>21</sup> Partenaires provinciaux en alphabétisation – procès-verbal, novembre 2006, page 4.

<sup>22</sup> *Discours du trône* - Deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick, le 27 novembre 2007, page 12.

---

## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques, suite

---

**But et cibles de l'Énoncé de politique**

« La population du Nouveau-Brunswick adopte l'apprentissage continu et une culture d'apprentissage soutenue » est l'objectif énoncé dans l'*Énoncé de politique*.

Les cibles sur 10 ans qui seront utilisées pour mesurer les succès sont présentées dans le document (**boîte 15**). Alors qu'une des cibles est spécifiquement appelée « Alphabétisation des adultes », d'autres cibles ont trait directement à l'alphabétisation des adultes, par exemple la cible sur le taux de participation des adultes à l'apprentissage et la cible portant sur les participants du Programme communautaire d'apprentissage pour adultes.

---

*Suite à la page suivante*

## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques, suite

15 Cibles sur 10 ans de l'Énoncé de politique	
Cibles	Indiquent que
<p><b>Une culture de l'acquisition continue du savoir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux de participation à l'enseignement aux adultes et à l'apprentissage au Nouveau-Brunswick augmentera de 25 %.</li> <li>La proportion de personnes du Nouveau-Brunswick ayant une attestation d'études postsecondaires sera l'une des cinq meilleures au Canada.</li> </ul> <p><b>Alphabétisation des adultes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les taux d'alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick augmenteront pour atteindre la moyenne canadienne.</li> </ul> <p><b>Évaluation et reconnaissance des acquis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au Nouveau-Brunswick, 80 % des participants au Programme communautaire d'apprentissage pour adultes participeront également à un processus de l'évaluation et reconnaissance des acquis (ERA).</li> <li>Les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick augmenteront le nombre de transferts de crédits reconnus entre établissements.</li> </ul> <p><b>Compétences relatives à l'employabilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de certificats de compétences relatives à l'employabilité accordé sera comparable au nombre de certificats relatifs aux Tests d'évaluation en éducation générale (GED) délivrés.</li> </ul> <p><b>Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En 2012, le Nouveau-Brunswick dépassera la moyenne nationale de fréquentation des bibliothèques publiques.</li> <li>Le Nouveau-Brunswick atteindra la moyenne nationale pour l'investissement annuel par habitant destiné aux collections des bibliothèques publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les gens du Nouveau-Brunswick de tous âges valorisent l'apprentissage et l'éducation.</li> <li>Les gens du Nouveau-Brunswick choisissent de poursuivre et de terminer avec succès des études postsecondaires.</li> <li>Les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent que des compétences plus élevées en alphabétisation les aident à participer à part plus entière à la vie de la société et à l'économie axée sur le savoir.</li> <li>L'évaluation et la reconnaissance des acquis est un processus qui accroît les possibilités des apprenants adultes.</li> <li>Les transferts de crédit offrent plus de choix et de flexibilité aux Néo-Brunswickois qui souhaitent poursuivre des possibilités d'enseignement postsecondaire.</li> <li>Les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent que les compétences relatives à l'employabilité sont des compétences précieuses.</li> <li>Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick répond aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.</li> <li>Les gens du Nouveau-Brunswick ont accès à des ressources de bibliothèque de qualité afin de poursuivre leurs buts d'apprentissage continu.</li> </ul>
<p><b>Source :</b> <i>Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes - Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu</i>, décembre 2005, page 21.</p>	

Suite à la page suivante

## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques, suite

### Objectifs de l'Énoncé de politique

L'Énoncé de politique contient six objectifs (**boîte 16**). Alors que chacun de ces six objectifs ont probablement une incidence sur l'alphabétisation et la littératie des adultes, le deuxième objectif porte directement sur l'amélioration des compétences en littératie des adultes.

16	Objectifs
	<p>I. Accroître les taux de participation à l'enseignement aux adultes et à l'apprentissage continu au Nouveau-Brunswick.</p> <p>II. Améliorer les compétences en alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick.</p> <p>III. Accroître les possibilités d'apprentissage et d'emploi grâce à l'utilisation de l'évaluation et reconnaissance des acquis.</p> <p>IV. Accroître les opportunités pour les gens du Nouveau-Brunswick grâce à la formation des compétences relatives à l'employabilité et à des services de certification plus développés.</p> <p>V. Accroître les possibilités d'apprentissage et de formation pour les adultes actifs.</p> <p>VI. Améliorer l'accès aux services des bibliothèques publiques pour soutenir l'apprentissage continu.</p>
<p><b>Source :</b> <i>Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes - Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu</i>, décembre 2005, page 22.</p>	

### Priorités et mesures de l'Énoncé de politique

*Le ministère a consigné des priorités, qui sont assorties de mesures pour le soutien de l'alphabétisation des adultes.* Nous félicitons le ministère pour le caractère détaillé de son document d'orientation stratégique pour l'alphabétisation et la littératie des adultes. En plus de présenter un but et des objectifs, le document comprend aussi des priorités et des mesures à prendre. Pour l'objectif « Améliorer les compétences en alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick », il y a trois priorités et un total de 23 mesures (**boîte 17**).

*Certaines des mesures consignées du ministère devraient être plus précises et comprendre une échéance.* Par exemple, la première mesure énoncée, « Élaborer et mettre en place de nouvelles normes de qualité pour soutenir un programme de qualité supérieure d'alphabétisation des adultes; y compris des normes pour l'enseignement, les qualifications des instructeurs, l'évaluation et le compte rendu des résultats et les établissements d'enseignement », est précise, mais elle devrait comporter une échéance. La deuxième mesure énoncée, soit « Encourager le perfectionnement professionnel pour les instructeurs du programme d'alphabétisation », est vague et ne dit pas ce qui sera fait pour les enseignants en alphabétisation ni quand.

À notre avis, l'orientation stratégique du gouvernement provincial pour le soutien de l'alphabétisation des adultes pourrait être améliorée si toutes les mesures étaient énoncées de façon précise et accompagnées d'une échéance.



## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques, suite

17

**Les priorités et les mesures du ministère pour « Améliorer les compétences en alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick »**

### ***Nous mettrons en place un modèle mis à jour pour une alphabétisation de qualité***

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Élaborer et mettre en place de nouvelles normes de qualité pour soutenir un programme de qualité supérieure d'alphabétisation des adultes; y compris des normes pour l'enseignement, les qualifications des instructeurs, l'évaluation et le compte rendu des résultats et les établissements d'enseignement.
- Encourager le perfectionnement professionnel pour les instructeurs du programme d'alphabétisation.
- Soutenir l'établissement de comités régionaux communautaires d'alphabétisation des adultes pour superviser la prestation des Services d'alphabétisation pour adultes.
- Se concentrer sur les services et la formation axés sur l'apprenant pour améliorer les résultats des apprenants et les encourager à continuer leur apprentissage.
- Continuer à évaluer les outils d'évaluation et d'apprentissage en ligne et les incorporer dans la mise en œuvre du programme.
- Utiliser une approche intégrée de promotion et de prestation des services aux apprenants adultes et de l'alphabétisation des adultes.
- Faciliter la transition des apprenants d'une formation en alphabétisation de type communautaire vers une éducation et une formation plus poussées et un emploi stable.
- Encourager les partenariats entre les organismes de santé et les organisations d'alphabétisation.
- D'ici un an, établir des normes relatives à l'évaluation initiale des apprenants et au placement à leur niveau académique.
- D'ici un an, établir des normes relatives aux programmes d'études, au contenu pédagogique et aux évaluations.
- D'ici deux ans, établir des normes relatives aux qualifications et à l'expérience des enseignants, en utilisant une méthode « fondée sur les compétences ».
- D'ici deux ans, offrir des services d'évaluation en ligne.

### ***Nous chercherons à élever les niveaux d'alphabétisation des adultes de sorte que les gens du Nouveau-Brunswick puissent prendre une plus grande place au sein de la population active***

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Travailler à assister les adultes qui font partie de la population active ou qui veulent intégrer la population active, augmenter leurs compétences en alphabétisation.
- Encourager la formation pour les bénévoles du programme d'alphabétisation.
- Introduire de nouveaux modes de prestation, tels que la formation en ligne, pour offrir à l'alphabétisation une méthode d'apprentissage mixte.
- Incorporer à l'alphabétisation les compétences relatives à l'employabilité.
- Collaborer avec des groupes d'alphabétisation pour augmenter la participation au programme d'alphabétisation des adultes.
- Reconnaître les contributions des bénévoles.

*Suite à la page suivante*

## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques, suite

### 17 Les priorités et les mesures du ministère pour « Améliorer les compétences en alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick, suite »

#### *Nous encouragerons les petites et moyennes entreprises à soutenir l'alphabétisation des adultes en milieu de travail*

Voici certaines des mesures précises que nous allons prendre :

- Aider les petites et moyennes entreprises à organiser, en milieu de travail, un programme d'alphabétisation qui répond aux besoins des employeurs et des travailleurs.
- Encourager des conditions de travail flexibles adaptées aux besoins d'apprentissage des travailleurs.
- Travailler avec les communautés, les employeurs, les groupes d'employeurs, les syndicats, les bibliothèques publiques, les centres d'accès communautaires et autres pour améliorer la prestation d'un service d'alphabétisation des adultes en milieu de travail.
- Encourager les employeurs à créer un climat de travail où l'alphabétisation tient une place importante qui offre aux travailleurs la possibilité d'utiliser et d'améliorer leurs niveaux d'alphabétisation.
- Reconnaître les employeurs qui s'engagent à aider leurs employés en élevant leurs niveaux d'alphabétisation.

**Remarque :** L'objectif ci-dessus pour améliorer les compétences en alphabétisation est l'un de six objectifs expliqués dans l'*Énoncé de politique*.

**Source :** *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes - Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu.*

*Suite à la page suivante*

## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques, suite

---

### Autres points stratégiques

***Les aspects de l'orientation stratégique documentée qui devraient être améliorés comprennent les suivants :***

- accroître la sensibilisation du public à l'égard de la situation du Nouveau-Brunswick en matière de littératie,
- déterminer les groupes cibles auxquels s'adressent les programmes d'alphabétisation pour adultes.

### ***Sensibilisation du public à l'égard de la situation du Nouveau-Brunswick en matière de littératie***

Notre examen du rapport de 1991 intitulé *Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation* nous a appris que les stratégies étaient centrées sur les points suivants : prestation de programmes d'alphabétisation, établissement de partenariats et sensibilisation accrue du public. Les stratégies concordaient avec les objectifs de l'Année internationale de l'alphabétisation. L'établissement des classes d'alphabétisation pour adultes en milieu communautaire et du partenariat avec *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* suivait la stratégie initiale.

La stratégie actuelle (*l'Énoncé de politique*) améliore les programmes d'alphabétisation pour adultes en instaurant des normes de qualité et elle élargit les programmes afin d'y ajouter de nouvelles composantes, dont le Programme de compétences essentielles au travail. La stratégie actuelle prévoit aussi la création de nouveaux partenariats et l'amélioration des partenariats existants.

À notre avis, la sensibilisation du public est toujours un défi. Nous croyons qu'il faut des stratégies pour accroître la sensibilisation du public à l'égard de la situation du Nouveau-Brunswick en matière de littératie et des programmes offerts et pour promouvoir l'amélioration des compétences en littératie.

---

*Suite à la page suivante*

## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques, suite

---

### *Groupes cibles des programmes d'alphabétisation pour adultes*

Les stratégies actuelles ne mentionnent pas explicitement les groupes cibles qui sont visés par les programmes d'alphabétisation pour adultes. Notre examen du rapport de 1991 intitulé *Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation* nous a montré que le Conseil proposait que les programmes d'alphabétisation visent différents groupes ayant différents besoins de formation.

Le Conseil<sup>23</sup> reconnaissait que chaque personne a un objectif différent en matière d'alphabétisation. « Certaines personnes peuvent vouloir améliorer leurs habiletés afin d'accéder à un emploi ou de parfaire leur instruction ou formation, alors que d'autres peuvent avoir des objectifs plus sociaux ou personnels. » Le Conseil reconnaissait aussi que « L'alphabétisation ne débutera pas au même niveau pour tout le monde ». Il ajoutait que « chaque situation nécessitera une solution différente et que certaines priorités devront être établies ».

Le ministère nous a dit qu'il soutient différents programmes d'alphabétisation, dont Laubach Literacy (qui offre du tutorat individuel), des programmes d'alphabétisation en milieu de travail et un programme récemment élaboré pour les sourds.

Alors que le ministère a mis au point un profil pour les apprenants adultes qui fréquentent les classes d'alphabétisation du PCAA, nous sommes d'avis qu'il serait utile pour le ministère de mettre au point un profil des apprenants potentiels et de leurs besoins pour l'aider à atteindre son objectif d'« Améliorer les compétences en alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick ». À notre avis, l'orientation stratégique de la province relativement au soutien de l'alphabétisation des adultes pourrait être améliorée si les groupes cibles et leurs besoins étaient déterminés, des priorités étaient établies et les programmes étaient modifiés au besoin.

---

*Suite à la page suivante*

---

<sup>23</sup> Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Le Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation - Un cadre d'action*, février 1991, pages 3-6.

---

## Annexe 1 – Détails sur les documents stratégiques, suite

---

- Recommandations**
- ***Le ministère devrait déterminer la pertinence de son approche stratégique actuelle (« Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu ») et la mettre à jour s'il y a lieu.***
  - Afin d'améliorer l'orientation stratégique pour le soutien de l'alphabétisation des adultes, ***le ministère devrait élaborer des stratégies visant à accroître la sensibilisation du public à l'égard de la situation du Nouveau-Brunswick en matière d'alphabétisation et de littératie et des programmes offerts et promouvoir l'amélioration des compétences en littératie.***
  - Afin d'établir une meilleure orientation stratégique pour son soutien de l'alphabétisation des adultes, ***le ministère devrait faire en sorte que les documents stratégiques déterminent les groupes cibles et leurs besoins en matière de programmes d'alphabétisation pour adultes.***
  - Afin de faciliter la mise en œuvre de son plan stratégique pour le soutien de l'alphabétisation des adultes, ***le ministère devrait faire en sorte que chaque mesure soit énoncée de façon précise et accompagnée d'une échéance.***
-

## Annexe 2 – Détails sur le groupe consultatif du ministre

---

### Dans cette section

Cette section fournit des renseignements additionnels sur les observations formulées dans le graphique présenté précédemment pour l'objectif 1 au sujet de l'orientation stratégique relative au soutien de l'alphabétisation des adultes.

La section traite des sujets suivants :

- Le groupe consultatif du ministre (PPA)
  - Responsabilités des PPA
  - Récentes activités des PPA
  - Fréquence des réunions des PPA
  - Composition des PPA
  - Recommandations
- 

### Groupe consultatif du ministre (PPA)

***Il existe un groupe consultatif du ministre. Il s'agit des Partenaires provinciaux en alphabétisation (PPA).*** Voici ce que nous comprenons de l'historique du groupe consultatif :

- En 1991, le *Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation* précise que, « À la fin de l'année, ce cadre sera confié à un comité consultatif de l'alphabétisation pour mise en œuvre ». Le ministère nous a dit que le comité consultatif a été formé en 1995 et a porté différents noms au cours des années.
- À l'heure actuelle, le groupe consultatif du ministre s'appelle *Partenaires provinciaux en alphabétisation (PPA)*, et il a un mandat écrit.

Dans le document *Partenaires provinciaux en alphabétisation – Mandat*, le mandat est décrit ainsi :

- *forment un groupe de travail qui : avise le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail dans l'élaboration d'une stratégie efficace pour renouveler l'initiative d'alphabétisation dans l'ensemble de la province; se compose de représentants de...*
- 

*Suite à la page suivante*

## Annexe 2 – Détails sur le groupe consultatif du ministre, suite

**Responsabilités des PPA** Les responsabilités des *Partenaires provinciaux en alphabétisation* sont consignées dans le *Mandat (boîte 18)*.

<b>18</b>	<b>Responsabilités des <i>Partenaires provinciaux en alphabétisation</i></b>
	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Renouveler la vision de l'initiative d'alphabétisation de la province à la fois pour les communautés anglophones, francophones et des Premières nations dans l'ensemble de la province.</li><li>2) Assurer un leadership et la coordination des activités pour l'initiative d'alphabétisation de la province.</li><li>3) Faciliter la communication entre les intervenants en alphabétisation afin de créer des partenariats et une synergie dans le milieu de l'alphabétisation et dans les ministères gouvernementaux qui s'occupent des questions d'alphabétisation.</li><li>4) Promouvoir l'importance d'améliorer les niveaux d'alphabétisation de tous les Néo-Brunswickois.</li><li>5) Documenter et évaluer les ressources en alphabétisation afin d'en arriver à une utilisation optimale des ressources.</li><li>6) Prendre collectivement des mesures proactives pour faire avancer la cause de l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick conformément à la vision pour l'initiative d'alphabétisation.</li><li>7) Recommander un mécanisme pour évaluer l'efficacité des activités d'alphabétisation dans la province.</li></ol>
	<b>Source :</b> <i>Partenaires provinciaux en alphabétisation - Mandat</i> (fourni par le ministère).

*Suite à la page suivante*

## Annexe 2 – Détails sur le groupe consultatif du ministre, suite

### Activités récentes des PPA

*Il y a un manque de cohérence entre les responsabilités des PPA consignées dans son mandat et ses activités récentes.* Alors que les faits montrent que les PPA ont donné des conseils au ministre et contribué à l'élaboration d'une stratégie pour guider « l'élaboration d'une stratégie efficace pour renouveler l'initiative d'alphabétisation »<sup>24</sup>, l'organisme n'a pas eu d'intervention directe récemment.

Les activités qui suivent montrent que les PPA ont participé à l'élaboration de l'orientation stratégique pour le soutien de l'alphabétisation des adultes.

- Préparation en 2002 d'un rapport intitulé *Rapport au gouvernement du Nouveau-Brunswick présenté par les partenaires provinciaux en alphabétisation*. Selon l'introduction : « Durant les quatre dernières années, les PPA ont participé activement aux consultations et leur contribution a été très utile au gouvernement du Nouveau-Brunswick dans ses efforts pour accroître l'alphabétisation dans la province. »<sup>25</sup> Le rapport ajoute que le ministre a chargé des PPA d'examiner la situation dans la province en matière d'alphabétisation et de faire des recommandations au gouvernement concernant les futures activités d'alphabétisation au Nouveau-Brunswick. Outre les dix recommandations, le rapport contient une vision pour les PPA et la province, ainsi que quatre objectifs et un plan d'action pour réaliser la vision.
- Présentation aux PPA d'un rapport intitulé *Évaluation intégrale des besoins de formation en alphabétisation au Nouveau-Brunswick* en octobre 2002. L'étude comprend « vingt-quatre recommandations qui décrivent un plan d'action pour un engagement envers l'établissement d'une stratégie provinciale en alphabétisation ».<sup>26</sup>
- Présentation aux PPA d'un rapport intitulé *Perceptions of New Brunswick Adult Literacy Services* en 2003. L'étude porte sur des personnes (étudiants, partenaires et bénévoles) qui n'étaient pas directement desservies par le Programme communautaire d'apprentissage pour adultes. Les constatations rejoignent celles du rapport de l'année précédente.

*Suite à la page suivante*

<sup>24</sup> *Partenaires provinciaux en alphabétisation - Mandat – Description des PPA.*

<sup>25</sup> *Rapport au gouvernement du Nouveau-Brunswick présenté par les partenaires provinciaux en alphabétisation*, octobre 2002, page 1.

<sup>26</sup> *Évaluation intégrale des besoins de formation en alphabétisation au Nouveau-Brunswick*, 2002, page 60.



---

## Annexe 2 – Détails sur le groupe consultatif du ministre, suite

---

### Activités récentes des PPA, suite

Les observations qui suivent montrent par ailleurs le manque récent de participation des PPA à l'élaboration de l'orientation stratégique pour le soutien de l'alphabétisation des adultes. Elles laissent entendre que les PPA n'assument peut-être pas leurs responsabilités.

- Le ministère nous a dit que l'*Énoncé de politique* de 2005 (le document stratégique de la division) a été préparé sans la participation des PPA. Notre examen des procès-verbaux des réunions des PPA indique aussi que le comité a été mis au courant de l'*Énoncé de politique*, mais il n'a eu aucun apport direct dans son élaboration. Or, participer à l'élaboration de l'*Énoncé de politique*, qui est le document stratégique du soutien de l'alphabétisation des adultes, répond à la description du rôle des PPA, soit de contribuer à l'élaboration d'une stratégie pour guider « l'élaboration d'une stratégie efficace pour renouveler l'initiative d'alphabétisation ».
- Les procès-verbaux des réunions des PPA depuis décembre 2004 montrent qu'il s'agit de séances servant à échanger de l'information plutôt qu'à mettre au point de nouvelles stratégies et initiatives. Les représentants font rapport sur leurs activités passées et à venir.

---

*Suite à la page suivante*

## Annexe 2 – Détails sur le groupe consultatif du ministre, suite

### Fréquence des réunions des PPA

*Des réunions régulières sont nécessaires pour que les PPA puissent remplir leur rôle et s'acquitter de leurs responsabilités.* La description des PPA décrit le rôle important du groupe de travail pour ce qui est de guider « l'élaboration d'une stratégie efficace pour renouveler l'initiative d'alphabétisation ». Les sept responsabilités énoncées sont exigeantes. Selon son *Mandat*, des réunions doivent être convoquées jusqu'à trois fois par année.

*La fréquence des réunions a varié entre aucune réunion et trois réunions par année (boîte 19).* Les PPA n'ont pas tenu de réunion en 2007; la dernière réunion remonte à novembre 2006. Le ministère s'attendait à ce que les PPA se réunissent de nouveau au printemps de 2008.

<b>19</b>	<b>Fréquence des réunions des <i>Partenaires provinciaux en alphabétisation</i></b>									
<b>Année</b>	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	
<b>Nbre de réunions</b>	0	3	2	1	1	2	3	3	2	
<b>Source :</b> Les dates des réunions des PPA ont été fournies par le ministère.										

*Suite à la page suivante*

## Annexe 2 – Détails sur le groupe consultatif du ministre, suite

### Composition des PPA

**La composition du comité n'est peut-être pas complète.** Le document stratégique de la division (*Énoncé de politique*) précise que : « Notre succès en vue de créer une culture d'apprentissage continu au Nouveau-Brunswick repose sur l'engagement et la collaboration de tous les partenaires dans l'apprentissage. » L'*Énoncé de politique* mentionne les partenaires clés et résume leurs principaux rôles.

Le *Mandat* présente la composition des PPA.

En comparant les partenaires clés mentionnés dans l'*Énoncé de politique* à la composition des PPA (**boîte 20**), nous constatons que les partenaires clés ne sont pas tous représentés. Tandis que les apprenants adultes, les organisations et le gouvernement sont représentés au sein des PPA, d'autres partenaires clés (dont les milieux de travail) ne le sont pas.

20 Comparaison des « Partenaires en enseignement aux adultes et en apprentissage continu » avec la « Composition » des PPA	
Partenaires en enseignement aux adultes et en apprentissage continu	Composition des PPA
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprenants adultes</li> <li>• Communautés</li> <li>• Bibliothèques publiques</li> <li>• Établissements d'enseignement postsecondaire</li> <li>• Milieux de travail</li> <li>• Organisations, agences et associations</li> <li>• Gouvernements</li> </ul>	Représentants nommés par chacun des organismes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 apprenants adultes (un anglophone et un francophone)</li> <li>• 2 enseignants (un anglophone et un francophone)</li> <li>• Représentant des Premières Nations</li> <li>• Literacy Coalition of New Brunswick Ltd. (2)</li> <li>• Laubach Literacy New Brunswick (2)</li> <li>• Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. (2)</li> <li>• La Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick (2)</li> <li>• Ministère de l'Éducation</li> <li>• Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail</li> </ul>
<b>Sources :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires en enseignement aux adultes et en apprentissage continu - <i>Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes - Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu</i>, page 14.</li> <li>• Composition des PPA - <i>Partenaires provinciaux en alphabétisation - Mandat</i>.</li> </ul>	

Suite à la page suivante

---

## Annexe 2 – Détails sur le groupe consultatif du ministre, suite

---

- Recommandations**
- *Le ministère devrait examiner le but du groupe consultatif du ministre ainsi que son rôle dans l'élaboration d'une orientation stratégique, et il devrait modifier le mandat documenté du groupe s'il y a lieu.*
  - *Le ministère devrait s'assurer que la représentation au groupe consultatif du ministre et la fréquence de ses réunions permettent au groupe de réaliser son objet.*
-

---

## Annexe 3 – Détails sur la consultation des intervenants

---

**Dans cette section**

Cette section fournit des renseignements additionnels sur les observations formulées dans le graphique présenté précédemment pour l'objectif 1 au sujet de l'orientation stratégique relative au soutien de l'alphabétisation des adultes.

La section traite d'un seul sujet : la consultation des intervenants

---

**Consultation des intervenants**

*Le ministère consulte ses principaux intervenants.* Il est fondamental d'obtenir de l'information des intervenants pour élaborer l'orientation stratégique. La consultation des intervenants offre aussi une occasion d'obtenir des rétroactions sur un programme, ce qui contribue à le faire évoluer et à l'améliorer. De plus, la consultation favorise l'établissement de partenariats.

Le gouvernement a consulté le public sur l'alphabétisation des adultes à plusieurs reprises (**boîte 21**). L'intention qu'a le ministère de poursuivre son travail avec les intervenants est apparente dans son *Énoncé de politique (annexe 1)*, qui reconnaît la valeur des partenaires, mentionne des partenaires et propose des mesures qui impliquent des partenariats. Le ministère nous a dit que le *Comité spécial de l'apprentissage continu* prévoit rencontrer les intervenants au cours de l'automne 2008. (Le *Comité spécial de l'apprentissage continu* a été nommé en juillet 2007 et est chargé de « faire enquête et rapport sur l'état de l'alphabétisation et de la littératie au Nouveau-Brunswick et de formuler des recommandations sur l'amélioration de l'alphabétisation et de la littératie dans la province »<sup>27</sup>.)

---

*Suite à la page suivante*

---

<sup>27</sup> Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Avis de motion 81*, le 5 juillet 2007.

## Annexe 3 – Détails sur la consultation des intervenants, suite

### 21 Consultations auprès du public en matière d'alphabétisation et de littératie des adultes

- **Le Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation (1990)**  
*Au cours de l'année 1990, des représentants du gouvernement, du monde des affaires, du mouvement de l'alphabétisation, des milieux scolaire et universitaire ainsi que des travailleurs se sont concertés pour trouver des solutions à un problème qui nous touche tous.<sup>28</sup>*
- **La Table ronde de l'alphabétisation du ministre d'État à l'alphabétisation (1997)**  
Nous avons examiné le document intitulé *Orientons ensemble l'avenir de l'alphabétisation – 21 et 22 avril 1997 – Récapitulation des travaux en groupes*. Dans ce document, on déclare que les intervenants se sont penchés sur des questions stratégiques telles que l'établissement d'une vision pour l'alphabétisation, les mesures de soutien et les défis, et les mesures à prendre.
- **Partenaires provinciaux en alphabétisation (depuis 1999)**  
En plus de représentants du gouvernement, les *Partenaires provinciaux en alphabétisation* sont formés de représentants d'organisations non gouvernementales et de classes d'alphabétisation.
- **Autres consultations signalées dans le rapport annuel 2004-2005 du ministère**  
*Des consultations ont été réalisées auprès des organisations non gouvernementales (ONG) qui s'occupent d'alphabétisation, des intervenants et intervenantes, des membres du personnel et des bénévoles qui assurent la prestation des programmes afin que tous puissent tirer profit des changements qui seront apportés au Programme communautaire de récupération scolaire (PCRS), l'initiative communautaire en matière d'alphabétisation.*

<sup>28</sup> Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation – Un cadre d'action – Avant-propos.

---

## Annexe 4 – Détails sur les ententes de subvention

---

**Dans cette section**

Cette section fournit des renseignements additionnels sur les observations résumées dans le graphique présenté précédemment pour l'objectif 2 au sujet des mécanismes de contrôle relatifs au soutien de l'alphabétisation des adultes.

La section traite des sujets suivants :

- Bénéficiaires de subventions
- Entente de subvention originale avec *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*
- Recommandations

---

*Suite à la page suivante*

## Annexe 4 – Détails sur les ententes de subvention, suite

**Bénéficiaires de subventions** Le budget annuel des *Services d'alphabétisation pour adultes* se chiffrait à 3,4 millions de dollars en 2006-2007. La majeure partie des fonds (environ 2,1 millions) a été dépensée sous forme de subventions, tandis que le reste a servi à payer les salaires, les ordinateurs, les manuels et autres frais administratifs.

Une entente de subvention sert de mesure de contrôle. Une entente de subvention typique stipule dans quel but les fonds sont accordés et les responsabilités du bénéficiaire de la subvention, en plus de préciser le montant et le calendrier des versements de la subvention ainsi que la manière dont les fonds excédentaires devront être traités.

*Le ministère accorde des subventions sans signer d'entente par écrit avec le bénéficiaire de la subvention.* La **boîte 22** montre les organismes qui ont reçu une subvention du ministère durant l'exercice 2006-2007, ainsi que le montant de la subvention et la signature ou non d'une entente de subvention avec le bénéficiaire.

<b>22 Organismes recevant des subventions des Services d'alphabétisation pour adultes</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>	<b>Entente de subvention signée?</b>
Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.	1 948 000 \$	Non
Laubach Literacy	70 000 \$	Non
Base de données en alphabétisation des adultes	37 500 \$	Non
9 conseils d'alphabétisation	De 1 100 \$ à 3 200 \$ chacun, pour un total de 20 000 \$	Le processus de demande de subvention a été suivi.
<b>Source :</b> Chiffres non vérifiés du ministère.		

*Suite à la page suivante*



## Annexe 4 – Détails sur les ententes de subvention, suite

### Entente de subvention originale avec *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*

Nous avons examiné une entente sur le financement des programmes communautaires d'alphabétisation signée par le *gouvernement du Nouveau-Brunswick* et *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* pour la période allant d'avril 1992 au 31 mars 1993.

Nous avons constaté que l'entente est très détaillée et pourrait servir de référence utile dans la préparation de futures ententes. Le but énoncé de l'entente est que le Nouveau-Brunswick reconnaisse la nécessité d'accroître les niveaux de littératie de sa population adulte et que les niveaux de littératie de sa population adulte augmentent considérablement au cours des quatre années suivantes. L'entente contient aussi des objectifs, des priorités stratégiques, des définitions, le montant (800 000 \$) et le but de la subvention, les responsabilités d'*Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* en matière de tenue de dossiers et les responsabilités du ministère concernant l'évaluation des programmes. Les annexes de l'entente fournissent des lignes directrices à l'intention des programmes communautaires d'alphabétisation : les responsabilités des coordonnateurs à l'alphabétisation du ministère et des comités communautaires, la qualification des animateurs de classe d'alphabétisation et les modalités à suivre par *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* pour verser les fonds aux comités communautaires.

L'entente fait renvoi à de nouveaux fonds pour l'année suivante en vertu d'une entente similaire. Le ministère nous a dit que, bien qu'une entente similaire n'ait pas été signée depuis l'entente originale, le financement annuel d'*Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* a été maintenu dans la même intention que l'entente originale.

- Recommandations**
- Pour améliorer la reddition de comptes de son soutien de l'alphabétisation des adultes, ***le ministère devrait s'assurer qu'une entente est signée avec chaque bénéficiaire de subvention.***
  - Pour veiller au respect des conditions de l'entente, ***le ministère devrait attribuer la responsabilité de la surveillance des ententes aux bénéficiaires de subventions.***

## Annexe 5 – Détails sur *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*

### Dans cette section

Cette section fournit des renseignements additionnels sur les observations résumées dans le graphique présenté précédemment pour l'objectif 2 au sujet des mécanismes de contrôle relatifs au soutien de l'alphabétisation des adultes.

La section traite des sujets suivants :

- *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*
- Observations sur ses activités
- Non respect des règlements administratifs
- Recommandations

### *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*

*Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* (**boîte 23**) reçoit une subvention de la province (environ 2 000 000 \$ en 2007), puis la société verse des subventions aux comités d'alphabétisation régionaux pour que ceux-ci donnent les classes d'alphabétisation.

**23**

#### *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*

[Traduction.] *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* est un organisme à but non lucratif dans lequel le gouvernement n'intervient pas directement. L'organisme a été établi afin de servir de point central des organismes et des établissements pour les efforts d'alphabétisation du secteur privé, des communautés et des bénévoles. *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* est doté d'un conseil d'administration formé de dix membres du secteur privé venant du milieu des affaires et du travail et des communautés locales, de même que d'un représentant d'office du gouvernement provincial. Cette large représentation permettra au conseil d'élaborer des programmes pour trouver des fonds et d'autres formes de soutien auprès d'un grand nombre de sources et pour gérer et distribuer les fonds aux projets d'alphabétisation de la province. *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* constituera un point central permettant au gouvernement d'agir en partenariat avec le secteur privé et les communautés locales dans la poursuite d'objectifs communs en matière d'alphabétisation.

**Source :** *Community-Based Literacy in New Brunswick*, avril 1992, page 5.

Suite à la page suivante

---

## Annexe 5 – Détails sur *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*, suite

---

**Observations  
sur ses activités**

*À notre avis, Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. ne remplit plus l'objectif pour lequel l'organisme a été établi, et son objet et sa fonction ne sont plus clairs. À l'origine, Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. a été établi comme une société juridique distincte, mais nos observations nous amènent à nous demander si, effectivement, la société fonctionne comme une entité juridique distincte. (boîte 24).*

---

*Suite à la page suivante*

## Annexe 5 – Détails sur *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*, suite

24	Observations sur <i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i>
<p><b>Observations montrant que <i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i> EST actif</b></p> <p><b>Le programme de subvention des PCAA se poursuit.</b> <i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i> verse des subventions aux comités d'alphabétisation régionaux, qui donnent des classes d'alphabétisation dans les communautés.</p> <p><b>Des états financiers vérifiés sont préparés chaque année.</b> Nous avons vu des états annuels vérifiés pour les exercices 2004 à 2007.</p> <p><b>Des documents sont produits sous le nom de <i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i></b> Nous avons examiné des copies de chèques et de lettres produits en 2007.</p>	<p><b>Observations montrant que <i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i> n'est PAS actif</b></p> <p><b><i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i> ne respecte pas certains de ses règlements administratifs,</b> comme il est montré dans la <b>boîte 25.</b></p> <p><b>Peu d'activités de financement auprès du secteur privé au cours des dernières années.</b> Le rapport annuel du ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail de 1993-1994 indiquait qu'<i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i> avait mené sa deuxième campagne de financement, qui avait permis de ramasser 470 000 \$ auprès du secteur privé. Notre examen des états financiers vérifiés de l'exercice terminé en mars 2007 montre que les revenus provenant des activités de financement des dons privés se sont chiffrés à environ 6 700 \$, tandis que les frais des activités de financement ont atteint quelque 10 400 \$.</p> <p><b>Pas de plan stratégique.</b> Une séance de planification stratégique a eu lieu en 2001 et des ébauches de documents ont été entamées, mais non achevées.</p> <p><b><i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i> n'a pas produit de rapport annuel depuis 2001.</b></p> <p><b>Le papier à lettres d'<i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i></b> utilisé en 2007 comporte neuf noms sur un côté, ce qui laisse supposer au lecteur qu'il s'agit de membres du conseil. Le ministère nous a dit qu'il y a seulement deux membres du conseil actifs.</p> <p><b><i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i> a des membres du personnel qui semblent être des employés du ministère</b> parce qu'ils figurent dans l'organigramme du ministère, leur nom est dans le répertoire du GNB et ils ont un compte de courriel au GNB, ils travaillent au ministère et utilisent les locaux, le matériel et les fournitures du ministère.</p>

Suite à la page suivante

---

## Annexe 5 – Détails sur *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*, suite

Non respect des  
règlements  
administratifs

---

*Il y a un manque de cohérence entre les règlements administratifs de Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. et ses activités.* Notre examen des règlements administratifs et du procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration de la société montre qu'*Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.* ne respecte pas certains de ses règlements administratifs (**boîte 25**).

---

*Suite à la page suivante*

## Annexe 5 – Détails sur *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*, suite

25	Règlements administratifs qui ne sont pas respectés par <i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i>	
Règlement	Nos observations	
<p><b>N° 7 – Assemblées annuelles.</b> L'assemblée annuelle des membres exigée par l'article 101 de la loi doit avoir lieu dans un endroit situé au Nouveau-Brunswick chaque année à une date et à une heure dont les administrateurs peuvent décider en vertu d'une résolution. Aux assemblées annuelles, les administrateurs présenteront un rapport sur les affaires de la société pour l'année écoulée, un état financier de la société et le rapport du vérificateur tel que l'exige la loi, et tout autre renseignement ou rapport concernant les affaires de la société que peuvent déterminer les administrateurs.</p>	<p>Nous n'avons pas été en mesure de déterminer la date de la dernière assemblée annuelle d'<i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i>, mais nous avons pu déterminer qu'il n'y en avait pas eu depuis 2002.</p>	
<p><b>N° 16 - Nombre et pouvoirs des administrateurs.</b> Les affaires de la société sont gérées par un conseil d'administration composé de dix administrateurs. Les administrateurs peuvent exercer tous les pouvoirs et faire tout ce qui peut être fait par la société et qui n'est pas expressément exigé ou requis par les règlements administratifs de la société ni par la loi à une réunion de ses membres.</p>	<p>Il n'existe pas de conseil d'administration actif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien que la liste des membres du conseil fournie par le ministère comprenne sept noms, cinq de ces noms sont inscrits comme « inactifs ».</li> <li>• Depuis la dernière réunion en personne en novembre 2002, il y a eu seulement une réunion du conseil, une téléconférence qui a eu lieu en mars 2004. Le procès-verbal de la réunion montre que seulement trois membres étaient présents.</li> </ul>	
<p><b>N° 24 - Quorum et vote.</b> Six administrateurs constituent le quorum pour la conduite des affaires. Les questions dont est saisie n'importe quelle réunion des administrateurs sont décidées par une majorité des voix.</p>	<p>À la dernière réunion des administrateurs en mars 2004, le procès-verbal indique que seulement trois administrateurs étaient présents. Trois décisions qui ont été approuvées unanimement par le conseil sont consignées au procès-verbal. L'une des décisions consistait à accorder le statut de signataire autorisé au nouveau directeur général d'ANBI, et les deux autres décisions portaient sur des transferts de fonds entre des comptes.</p>	
<p><b>N° 31 - Élections et nominations.</b> Le conseil d'administration doit élire annuellement ou plus souvent au besoin un président et nommer un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.</p>	<p>Les membres du bureau de direction ne sont pas élus annuellement.</p>	
<p><b>N° 53 Vérificateurs.</b> Les membres doivent, à chaque assemblée annuelle, nommer un vérificateur pour vérifier les comptes de la société et qui reste en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante des membres, pourvu que les administrateurs puissent doter tout poste occasionnel au bureau du vérificateur. La rémunération du vérificateur est fixée par le conseil d'administration.</p>	<p>Des états financiers vérifiés sont préparés chaque année, mais le vérificateur n'est pas nommé lors d'une assemblée annuelle.</p>	
<p><b>Source :</b> Règlements administratifs d'<i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i> signés et datés en avril 1991 [Traduction.]</p>		

Suite à la page suivante

## Annexe 5 – Détails sur *Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.*, suite

---

- Recommandations
- *Le ministère devrait examiner le but de sa relation avec Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. et maintenir cette relation uniquement si Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. devient un organisme vital actif* (avec une pleine représentation au conseil, des réunions régulières, un plan stratégique et un plan de fonctionnement et dans le respect de ses règlements administratifs.)
  - Le *Manuel des politiques* (mai 2006) du ministère pour le Programme communautaire d'apprentissage pour adultes énonce les attentes du ministère à l'égard des comités d'alphabétisation régionaux. Le manuel précise que les comités doivent avoir une structure organisationnelle, un plan stratégique et un plan de fonctionnement et tenir au moins quatre réunions par année. *Le ministère devrait avoir les mêmes attentes, sinon plus, à l'égard de la qualité des pratiques organisationnelles d'Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. qu'il a pour les comités d'alphabétisation régionaux.*
-

---

## Annexe 6 – Détails sur la documentation et la surveillance du PCAA

---

**Dans cette section**

Cette section fournit des renseignements additionnels sur les observations résumées dans le graphique présenté précédemment pour l'objectif 2 au sujet des mécanismes de contrôle pour le soutien de l'alphabétisation des adultes.

La section traite des sujets suivants :

- Documentation du PCAA
  - Surveillance du PCAA
  - Pas de méthodes par écrit pour la surveillance et la présentation des résultats
  - Recommandations
- 

**Documentation du PCAA**

*Le ministère a des documents utiles pour le Programme communautaire d'apprentissage pour adultes.* La documentation utile du programme soutient une prestation uniforme du programme. Les principaux documents du programme sont mentionnés dans la **boîte 26**. Nous avons examiné ces documents et constaté qu'ils étaient à la fois complets et conviviaux.

---

*Suite à la page suivante*



## Annexe 6 – Détails sur la documentation et la surveillance du PCAA, suite

26 Principaux documents du Programme communautaire d'apprentissage pour adultes (PCAA)	
Document	But
<i>Mandat</i>	Le document <i>Comité régional – Mandat</i> décrit le mandat et les responsabilités des comités régionaux d'alphabétisation, la représentation et les responsabilités des membres de tels comités, la structure des réunions et le recours aux sous-comités.
<i>Manuel des politiques</i>	Le <i>Manuel des politiques</i> offre des conseils aux comités régionaux d'alphabétisation concernant la structure organisationnelle, les rôles et les responsabilités, l'élaboration d'un plan stratégique et de plans de fonctionnement et la tenue des réunions.
<i>Directives à l'apprenant, Directives à l'enseignant et Principes et lignes directrices pour les installations</i>	Les directives et lignes directrices du <i>Programme communautaire d'apprentissage pour adultes</i> décrivent les attentes, les responsabilités, les politiques et les formulaires du programme.
<i>Directives relatives aux subventions</i>	Le document <i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. – Directives relatives aux subventions – Programme communautaire d'apprentissage pour adultes</i> explique le but et les dispositions de la subvention, les critères d'admissibilité et autres exigences, et il fournit d'autres renseignements sur la procédure relative à la subvention et les classes d'alphabétisation. Les formulaires nécessaires sont compris.
<i>Guides pédagogiques</i>	Les <i>Guides pédagogiques</i> décrivent le programme d'études du PCAA et sont utilisés par les coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation et les enseignants du programme.
<i>Les exercices de classement</i>	<i>Les exercices de classement</i> ont été mis au point à l'intention des enseignants pour leur permettre d'évaluer l'aptitude aux études des apprenants et de déterminer les compétences de l'apprenant en compréhension de textes, en écriture et en mathématiques.
<b>Source :</b> Documents fournis par le ministère.	

*Suite à la page suivante*

## Annexe 6 – Détails sur la documentation et la surveillance du PCAA, suite

**Surveillance du PCAA** Les moyens actuels employés par le ministère pour exercer une surveillance du Programme communautaire d'apprentissage pour adultes sont mentionnés dans la **boîte 27**.

<b>27 Principaux moyens de surveillance du Programme communautaire d'apprentissage pour adultes (PCAA)</b>	
<b>Mesure de surveillance</b>	<b>But de la mesure de surveillance</b>
Surveillance des responsabilités confiées aux coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation	<p>Les responsabilités de surveillance suivantes sont confiées aux coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>siéger à titre de membre sans droit de vote au Comité régional d'alphabétisation;</i></li> <li>• <i>aider le comité dans l'embauche et la surveillance des enseignants;</i></li> <li>• <i>assurer que tous les critères nécessaires au fonctionnement d'un programme sont satisfaits avant de recommander l'approbation d'un PCAA;</i></li> <li>• <i>surveiller la prestation des services de formation.;<sup>29</sup></i></li> </ul>
Registre des apprenants	<p>En 2006, le ministère a élaboré un nouveau logiciel en remplacement du logiciel existant pour saisir les renseignements sur les apprenants relatifs au programme. Les renseignements recueillis sont les données démographiques, le niveau scolaire, la source de l'orientation, les objectifs de l'apprenant, les heures de formation et des renseignements sur le départ (date, niveau atteint, raisons).</p>
<i>Community Adult Learning Program 2006 Formative Evaluation</i>	<p>Les principaux objectifs de l'évaluation formative de 2006 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner comment les objectifs sont mis en œuvre (plan de déploiement);</li> <li>• Déterminer la progression réelle du plan de mise en œuvre;</li> <li>• Identifier les problèmes ou les meilleures pratiques émanant du plan de mise en œuvre;</li> <li>• Recueillir des données de base auprès des apprenants et des enseignants destinés à servir dans l'évaluation sommative qui sera faite en 2007 quand tous les changements auront été mis en place avec succès.<sup>30</sup></li> </ul>
États financiers vérifiés	<i>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</i> remet chaque année au ministère des états financiers vérifiés.
<b>Source :</b> Documents fournis par le ministère.	

*Suite à la page suivante*

<sup>29</sup> *Programme communautaire d'apprentissage pour adultes – Comité régional – Mandat*, mai 2006, page 5.

<sup>30</sup> *Community Adult Learning Program 2006 Formative Evaluation*, mars 2007, page 2.

## Annexe 6 – Détails sur la documentation et la surveillance du PCAA, suite

**Pas de méthodes par écrit pour la surveillance et la présentation des résultats**

*Une méthode uniforme n'a pas été élaborée pour la surveillance du Programme communautaire d'apprentissage pour adultes et la présentation des résultats au bureau central.* Bien que la responsabilité de la surveillance du programme ait été confiée aux coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation, il n'existe pas de politiques et méthodes établies par écrit ni de formulaires communs. Des méthodes de surveillance et de rapport uniformes contribuent à assurer « une uniformité relative dans la livraison efficace des programmes d'alphabétisation dans la province »<sup>31</sup> et la remise d'information pertinente et utile au bureau central.

*Suite à la page suivante*

<sup>31</sup> *Programme communautaire d'apprentissage pour adultes – Manuel des politiques*, mai 2006, page 2.

## Annexe 6 – Détails sur la documentation et la surveillance du PCAA, suite

---

- Recommandations**
- Pour assurer de façon constante « une uniformité relative dans la livraison efficace des programmes d'alphabétisation dans la province », <sup>32</sup> **le ministère devrait élaborer par écrit des méthodes pour la surveillance et la présentation des résultats.** Les méthodes pourraient traiter de chacune des responsabilités de surveillance affectées aux coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation. Notamment, elles pourraient comprendre : la surveillance des comités régionaux d'alphabétisation pour vérifier qu'ils fonctionnent selon leur *mandat*; des visites de contrôle dans les classes d'alphabétisation (fréquence et moment); le compte rendu des visites; le suivi à faire sur les problèmes déterminés; la présentation des résultats des activités de surveillance au bureau central afin d'améliorer le programme.
  - Pour fournir au bureau central de l'information pertinente et utile et aider les coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation à effectuer des visites de contrôle de façon uniforme et efficiente, **le ministère devrait mettre au point un formulaire commun pour la documentation des visites de contrôle.** Le formulaire pourrait contenir une liste des éléments à vérifier dans la classe d'alphabétisation. Il permettrait au coordonnateur régional à l'alphabétisation de déterminer les points de non-conformité aux lignes directrices du PCAA et de faire des observations sur les besoins particuliers de la classe d'alphabétisation. Le formulaire pourrait aussi permettre de consigner des observations de suivi pour indiquer par la suite si les problèmes et les besoins ont été résolus.
  - Pour optimiser la valeur de ses activités de surveillance, **le ministère devrait s'assurer que l'information découlant de la surveillance est utilisée dans la planification relative au programme.**
- 

<sup>32</sup> Programme communautaire d'apprentissage pour adultes – Manuel des politiques, mai 2006, page 2.

## Annexe 7 – Détails sur la mesure des résultats

---

### Dans cette section

Cette section fournit des renseignements additionnels sur les observations résumées dans le graphique présenté précédemment pour l'objectif 3 au sujet de la mesure des résultats du soutien de l'alphabétisation des adultes.

La section traite des sujets suivants :

- Indicateurs du rendement assortis de cibles
  - Évaluation des résultats
  - Quel pourcentage de la population devrait atteindre le niveau 3 ou plus?
  - Avantages de l'information sur le rendement
  - Recommandations
- 

### Indicateurs du rendement assortis de cibles

*Le ministère a pris des mesures en vue de recueillir des informations utiles sur le rendement. Il a mis au point des indicateurs du rendement mesurables et des cibles sur 10 ans.* Le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère et le document *Apprentissage continu : Accès à un enseignement de qualité aux adultes - Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu* de la division contiennent tous les deux des indicateurs du rendement.

- Le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère décrit le but comme étant de « Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation des adultes et augmenter les réussites » et accompagne ce but de cinq indicateurs du rendement, qui sont présentés précédemment dans le chapitre (**boîte 14**).
- L'*Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu* de la division fournit des cibles sur 10 ans. Elles sont présentées précédemment dans le chapitre (**boîte 15**).

Nous félicitons le ministère pour ses efforts en matière de mesure du rendement. Nous avons observé des différences dans le but énoncé et les indicateurs du rendement dans les deux documents mentionnés ci-dessus. À notre avis, il faut d'autres indicateurs du rendement assortis de cibles moins longues. Il est vrai que des cibles sur 10 ans sont utiles, mais il faut aussi des cibles moins longues afin que les stratégies et les programmes puissent être modifiés au besoin.

---

*Suite à la page suivante*

## Annexe 7 – Détails sur la mesure des résultats, suite

---

### Indicateurs du rendement assortis de cibles, suite

Nous faisons remarquer que la citation suivante tirée du *Discours du trône* de novembre 2007 laisse entendre qu'une nouvelle stratégie en matière d'alphabétisation et de littératie devrait être connue bientôt : « votre gouvernement rendra publique une stratégie d'alphabétisation et de littératie visant à appuyer la réalisation d'objectifs audacieux pour accroître l'alphabétisme nécessaire à l'autosuffisance ». <sup>33</sup> Nous incitons le ministère à poursuivre l'élaboration d'indicateurs du rendement mesurables.

---

### Évaluation des résultats

***Le ministère recueille des données de base pour les indicateurs du rendement.***  
Le ministère nous a dit qu'il est en train de rassembler des données de trois années pour servir d'information de base. Alors que le ministère avait commencé la cueillette des données de base il y a plus de trois ans, des changements apportés au PCAA ont mené à des données qui manquaient de cohérence (et qui étaient donc inutiles à des fins de comparaison), et il a dû recommencer la collecte des données d'une période de trois ans.

---

*Suite à la page suivante*

---

<sup>33</sup> *Discours du trône* – Deuxième session de la 56<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick, novembre 2007, page 11.

## Annexe 7 – Détails sur la mesure des résultats, suite

**Quel pourcentage de la population devrait atteindre le niveau 3 ou plus?**

Afin d'établir des buts et des cibles appropriés, il est important de déterminer, en plus de ce qui est souhaité, ce qui peut être raisonnablement atteint.

Quel est le niveau de compétence souhaité? Et quel pourcentage de gens devrait atteindre le niveau de compétence souhaité?

L'enquête précise que le niveau 3 est nécessaire. (« Le niveau 3 de performance est utilisé afin de définir un "niveau souhaité" de compétence pour faire face aux demandes grandissantes de compétences dans une économie axée sur le savoir et l'information. »<sup>34</sup>)

Notre recherche ne nous a pas permis de déterminer le pourcentage de la population qui devrait atteindre le niveau 3 ou plus. (Il n'est pas raisonnable de présumer que 100 % d'une population peut atteindre le niveau 3.)

Nous avons pu rassembler les informations suivantes :

- Le chef de file mondial dans l'enquête internationale de 2003 est la Norvège, où 60 % de la population a atteint le niveau 3 ou plus pour les textes suivis, les textes schématiques et la numératie.<sup>35</sup>
- Au Canada, 58 % a atteint le niveau 3 ou plus pour les textes suivis, 57 % pour les textes schématiques et 50 % pour la numératie.<sup>36</sup>
- Au Nouveau-Brunswick, 50 % a atteint le niveau 3 ou plus pour les textes suivis, 48 % pour les textes schématiques et 40 % pour la numératie.<sup>37</sup>
- Les pourcentages du Nouveau-Brunswick se situent de 10 % à 20 % sous le niveau atteint par le chef de file mondial et de 8 % à 10 % sous le niveau national.
- Nous avons relevé que la Colombie-Britannique a comme objectif d'être l'endroit le plus alphabétisé en Amérique du Nord d'ici 2015.<sup>38</sup>

*Suite à la page suivante*

<sup>34</sup> Statistique Canada, *Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, catalogue n° 89-617-XIF, ISBN 0-662-42116-7, novembre 2005, page 9.

<sup>35</sup> Statistique Canada, *Le Quotidien*, le mercredi 11 mai 2005, catalogue n° 11-001-XIF, ISSN 0827-0465.

<sup>36</sup> Statistique Canada, *Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, catalogue n° 89-617-XIF, ISBN 0-662-42116-7, novembre 2005, pages 118-119.

<sup>37</sup> Idem.

<sup>38</sup> Vérificateur général de la Colombie-Britannique, *Literacy : Creating the Conditions for Reading and Writing Success*, février 2008, page 3.

## Annexe 7 – Détails sur la mesure des résultats, suite

---

### Avantages de l'information sur le rendement

L'information sur le rendement ferme la boucle redditionnelle de la dépense de l'argent des contribuables. Les indicateurs du rendement montrent le rendement sur l'investissement et les résultats obtenus grâce aux ressources affectées à un programme. Le ministère pourrait se servir de l'information sur le rendement pour illustrer les résultats de son soutien de l'alphabétisation des adultes et justifier les futures demandes de financement.

L'information sur le rendement est utile pour déterminer les modifications à apporter à un programme. Le ministère pourrait se servir de ses résultats sur le rendement pour réviser son orientation stratégique et ses mécanismes de contrôle afin de continuellement améliorer son soutien de l'alphabétisation des adultes.

---

### Recommandations

- Pour mesurer l'efficacité de son soutien de l'alphabétisation des adultes, **le ministère devrait mener à terme ses efforts visant à :**
    - **établir des indicateurs du rendement mesurables;**
    - **établir des cibles atteignables;**
    - **surveiller et évaluer le rendement de son soutien de l'alphabétisation des adultes.**D'autres indicateurs du rendement devraient être élaborés.
  
  - Pour assurer l'amélioration continue de son soutien de l'alphabétisation des adultes, **le ministère devrait se servir de ses résultats sur le rendement pour réviser son orientation stratégique et ses mécanismes de contrôle.**
-



---

## Annexe 8 – Détails sur la présentation de l'information sur le rendement

---

### Dans cette section

Cette section fournit des renseignements additionnels sur les observations résumées dans le graphique présenté précédemment pour l'objectif 4 au sujet de la présentation de l'information sur le rendement concernant le soutien de l'alphabétisation des adultes.

La section traite des sujets suivants :

- Rapports publics
- Pas de rapport sur le rendement
- Avantages potentiels de faire rapport sur le rendement
- Recommandation

---

### Rapports publics

Le ministère fait rapport publiquement sur son soutien de l'alphabétisation des adultes grâce aux moyens résumés dans la **boîte 28**.

---

*Suite à la page suivante*

## Annexe 8 – Détails sur la présentation de l'information sur le rendement, suite

### Rapports publics, suite

28	Principaux moyens pour faire publiquement rapport sur le soutien de l'alphabétisation des adultes du ministère
Moyen	Exemples de l'information fournie
Site Web du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilités de la Direction des services d'alphabétisation pour adultes.</li> <li>• Nouvelles et activités.</li> <li>• Objectif et caractéristiques du Programme communautaire d'apprentissage pour adultes (PCAA).</li> <li>• Coordonnées du ministère et des coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation.</li> </ul>
Rapport annuel du ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilités de la Direction des services d'alphabétisation pour adultes.</li> <li>• Principales activités durant l'exercice, dont les modifications apportées au PCAA, le nombre de classes et d'apprenants ayant obtenu des fonds et les nouveaux projets.</li> </ul>
Communiqués de presse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance des journées spéciales (Journée provinciale de l'alphabétisation et Journée internationale de l'alphabétisation) pour accroître la sensibilisation du public à l'égard de l'importance de l'alphabétisation et de la littératie.</li> <li>• Reconnaissance des bénévoles et autres personnes qui travaillent à l'accroissement des possibilités d'alphabétisation.</li> <li>• Reconnaissance des personnes qui ont amélioré leurs compétences en littératie.</li> <li>• Annonces d'augmentations du financement et de nouvelles initiatives.</li> </ul>

### Pas de rapport sur le rendement

***Le ministère ne fait pas rapport publiquement sur le rendement de son soutien de l'alphabétisation des adultes.*** En 2007, le ministère n'a pas fait rapport publiquement sur le rendement au moyen de son rapport annuel ou de son site Web ni dans des communiqués de presse. L'information que le ministère a présentée au public sur son soutien de l'alphabétisation des adultes a été la suivante : ses responsabilités, ses principales activités et ses prix de reconnaissance pour les bénévoles. Aucune information sur le rendement n'a été fournie pour illustrer les résultats positifs de ce soutien.

*Suite à la page suivante*

## Annexe 8 – Détails sur la présentation de l'information sur le rendement, suite

---

### Pas de rapport sur le rendement, suite

Les éléments typiques d'information sur le rendement qui pourraient être présentés sont les suivants :

- l'objectif du programme, et s'il est en voie d'être atteint;
- des objectifs et des cibles précis et les progrès réalisés en vue de leur atteinte;
- l'incidence du programme.

***Le ministère a fait part de son intention de faire rapport sur le rendement dans son rapport annuel.*** Cette intention est publiquement énoncée dans le rapport annuel du ministère de 2004-2005 et de nouveau dans son rapport annuel de 2005-2006.

---

### Avantages potentiels de faire rapport sur le rendement

Les avantages potentiels de faire rapport publiquement sur le rendement du soutien de l'alphabétisation des adultes sont, entre autres, les suivants :

- L'information sur le rendement communique les résultats d'un programme, et en faire rapport au public permet à ce dernier de voir les résultats des taxes et impôts qu'il paie. C'est ce qu'on appelle souvent rendre des comptes au public.
  - De l'information concernant les résultats de la population du Nouveau-Brunswick à l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* de 2003 continue à être rapportée au public par l'entremise des médias. À notre avis, présenter de l'information sur le rendement concernant le soutien accordé par le ministère à l'alphabétisation des adultes aiderait le public à mieux comprendre la situation de la province en matière de littératie.
  - Un rapport annuel par le ministère sur le rendement du soutien de l'alphabétisation des adultes fournirait des informations plus à jour que l'information de l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* de 2003 qui est donnée à répétition au public par d'autres.
  - Présenter de l'information sur le rendement à propos du soutien de l'alphabétisation des adultes pourrait accroître la sensibilisation du public à l'égard de l'alphabétisation et de la littératie. Accroître la sensibilisation du public à l'égard de la situation du Nouveau-Brunswick en matière de littératie était déjà signalé comme une question stratégique en 1991, et nous estimons que la question est toujours actuelle.
- 

*Suite à la page suivante*

## Annexe 8 – Détails sur la présentation de l'information sur le rendement, suite

- 
- Recommandation**
- Pour assurer une meilleure reddition de comptes à l'Assemblée législative et au public, *le ministère devrait faire rapport du rendement de son soutien de l'alphabétisation des adultes dans son rapport annuel.*
-

---

## Annexe 9 - Recommandations et réponses du ministère

---

**Dans cette section**

Cette section présente nos recommandations dans les domaines qui, à notre avis, nécessitent des changements. Les recommandations que nous avons adressées au ministère sont présentées à côté de la réponse du ministère à chaque recommandation. Les recommandations ont trait à chacun de nos quatre objectifs, qui traitent des sujets suivants :

- Orientation stratégique (**boîte 29**)
- Mécanismes de contrôle (**boîte 30**)
- Mesure des résultats (**boîte 31**)
- Présentation de l'information sur le rendement (**boîte 32**)

---

*Suite à la page suivante*

## Annexe 9 - Recommandations et réponses du ministère, suite

29	Recommandations concernant l'orientation stratégique pour le soutien de l'alphabétisation des adultes	
Recommandation	Réponse du ministère	
<i>Documents stratégiques</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le ministère devrait déterminer la pertinence de son approche stratégique actuelle (« Énoncé de politique sur l'enseignement aux adultes et l'apprentissage continu ») et la mettre à jour s'il y a lieu.</i></li> <li>• <i>Afin d'améliorer l'orientation stratégique pour le soutien de l'alphabétisation des adultes, le ministère devrait élaborer des stratégies visant à accroître la sensibilisation du public à l'égard de la situation du Nouveau-Brunswick en matière d'alphabétisation et de littératie et des programmes offerts et promouvoir l'amélioration des compétences en littératie.</i></li> <li>• <i>Afin d'établir une meilleure orientation stratégique pour son soutien de l'alphabétisation des adultes, le ministère devrait faire en sorte que les documents stratégiques déterminent les groupes cibles et leurs besoins en matière de programmes d'alphabétisation pour adultes.</i></li> <li>• <i>Afin de faciliter la mise en œuvre de son plan stratégique pour le soutien de l'alphabétisation des adultes, le ministère devrait faire en sorte que chaque mesure soit énoncée de façon précise et accompagnée d'une échéance.</i></li> </ul>	<p>Le ministère rédige actuellement une stratégie d'alphabétisation et de littératie, comme il est énoncé dans le <i>Discours du trône</i> de novembre 2007.</p> <p>Le ministère se penchera sur le marketing dans le cadre de la stratégie d'alphabétisation et de littératie.</p> <p>Dans le cadre de la stratégie d'alphabétisation et de littératie qu'il est en train de rédiger, le ministère déterminera les groupes cibles en se fondant sur les besoins provinciaux.</p> <p>Dans le cadre de la stratégie d'alphabétisation et de littératie qu'il est en train de rédiger, le ministère s'assurera que chaque mesure est précise et assortie d'échéances appropriées.</p>	
<i>Groupe consultatif du ministre</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le ministère devrait examiner le but du groupe consultatif du ministre ainsi que son rôle dans l'élaboration d'une orientation stratégique, et il devrait modifier le mandat documenté du groupe s'il y a lieu.</i></li> <li>• <i>Le ministère devrait s'assurer que la représentation au groupe consultatif du ministre et la fréquence de ses réunions permettent au groupe de réaliser son objet.</i></li> </ul>	<p>Le ministère est d'accord avec la recommandation.</p> <p>Le ministère tiendra compte de cette recommandation dans le cadre de la stratégie d'alphabétisation et de littératie.</p>	

Suite à la page suivante

## Annexe 9 - Recommandations et réponses du ministère, suite

30   Recommandations concernant les mécanismes de contrôle du soutien de l'alphabétisation des adultes	
Recommandation	Réponse du ministère
<b>Ententes de subvention</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour améliorer la reddition de comptes de son soutien de l'alphabétisation des adultes, <b>le ministère devrait s'assurer qu'une entente est signée avec chaque bénéficiaire de subvention.</b></li> <li>• Pour veiller au respect des conditions de l'entente, <b>le ministère devrait attribuer la responsabilité de la surveillance des ententes aux bénéficiaires de subventions.</b></li> </ul>	<p>Le ministère exige maintenant qu'une entente soit signée avec chaque bénéficiaire de subvention afin d'assurer la reddition de comptes de son soutien de l'alphabétisation des adultes.</p> <p>Le ministère est d'accord, et il attribuera la responsabilité de la surveillance des ententes de façon appropriée.</p>
<b>Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc.</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le ministère devrait examiner le but de sa relation avec Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. et maintenir cette relation uniquement si Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. devient un organisme vital actif.</b></li> <li>• <b>Le ministère devrait avoir les mêmes attentes, sinon plus, à l'égard de la qualité des pratiques organisationnelles d'Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. qu'il a pour les comités d'alphabétisation régionaux.</b></li> </ul>	<p>Le ministère examinera sa relation avec Alphabétisation Nouveau-Brunswick inc. et agira en conséquence.</p> <p>Le ministère est d'accord avec la recommandation.</p>
<b>Surveillance du PCAA</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour assurer de façon constante « une uniformité relative dans la livraison efficace des programmes d'alphabétisation dans la province »,<sup>39</sup> <b>le ministère devrait élaborer par écrit des méthodes pour la surveillance et la présentation des résultats.</b></li> <li>• Pour fournir au bureau central de l'information pertinente et utile et aider les coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation à effectuer des visites de contrôle de façon uniforme et efficiente, <b>le ministère devrait mettre au point un formulaire commun pour la documentation des visites de contrôle.</b></li> <li>• Pour optimiser la valeur de ses activités de surveillance, <b>le ministère devrait s'assurer que l'information découlant de la surveillance est utilisée dans la planification relative au programme.</b></li> </ul>	<p>Le ministère procède actuellement à mettre par écrit les méthodes de surveillance et de rapport que devront suivre les coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation.</p> <p>Le ministère mettra au point un formulaire commun pour documenter les visites de contrôle effectuées dans les classes du PCAA par les coordonnateurs régionaux à l'alphabétisation.</p> <p>Le ministère s'assurera que l'information découlant de la surveillance est utilisée dans la planification relative au programme.</p>

<sup>39</sup> Programme communautaire d'apprentissage pour adultes – Manuel des politiques, mai 2006, page 2.

## Annexe 9 - Recommandations et réponses du ministère, suite

31 Recommandations concernant la mesure des résultats du soutien de l'alphabétisation des adultes	
Recommandation	Réponse du ministère
<p><b>Mesure des résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour mesurer l'efficacité de son soutien de l'alphabétisation des adultes, <b>le ministère devrait mener à terme ses efforts visant à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>établir des indicateurs du rendement mesurables;</b></li> <li><b>établir des cibles atteignables;</b></li> <li><b>surveiller et évaluer le rendement de son soutien de l'alphabétisation des adultes.</b></li> </ul> </li> </ul> <p>D'autres indicateurs du rendement devraient être élaborés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour assurer l'amélioration continue de son soutien de l'alphabétisation des adultes, <b>le ministère devrait se servir de ses résultats sur le rendement pour réviser son orientation stratégique et ses mécanismes de contrôle.</b></li> </ul>	<p>Le ministère établira des cibles atteignables et il surveillera et évaluera le rendement de son soutien de l'alphabétisation des adultes dans le cadre de sa stratégie d'alphabétisation et de littératie.</p> <p>De plus, le ministère fera un examen des indicateurs du rendement actuels de ce programme.</p> <p>Le ministère est d'accord avec la recommandation.</p>

32 Recommandation concernant la présentation d'information sur le rendement relativement au soutien de l'alphabétisation des adultes	
Recommandation	Réponse du ministère
<p><b>Présentation d'information sur le rendement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour assurer une meilleure reddition de comptes à l'Assemblée législative et au public, <b>le ministère devrait faire rapport du rendement de son soutien de l'alphabétisation des adultes dans son rapport annuel.</b></li> </ul>	<p>Le ministère fera un examen de l'information contenue dans le rapport annuel au sujet de ce programme.</p>